

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

RENCONTRE PRÉPARATOIRE CONCERNANT LA
DEMANDE DU DISTRIBUTEUR RELATIVE
AU PROGRAMME GDP AFFAIRES

DOSSIER : R-4041-2018

RÉGISSEURS : Me LISE DUQUETTE, présidente
Mme ESTHER FALARDEAU
M. FRANÇOIS ÉMOND

RENCONTRE PRÉPARATOIRE
DU 12 JUIN 2018

VOLUME 1

CLAUDE MORIN
Sténographe officiel

COMPARUTIONS

Me ANNIE GARIÉPY
avocate de la Régie

DEMANDERESSE :

Me ÉRIC FRASER
avocat d'Hydro-Québec Distribution (HQD)

PARTICIPANTS :

Me STEVE CADRIN
avocat de l'Association coopérative d'économie
familiale de l'Outaouais (ACEFO)

Me DENIS FALARDEAU
avocat de l'Association coopérative d'économie
familiale de Québec (ACEFQ)

Me MARIE-ANNICK TOURILLON
avocate l'Association des stations de ski du Québec
(ASSQ)

Me STEVE CADRIN
avocat de l'Association hôtellerie Québec et de
l'Association des restaurateurs du Québec (AHQ-ARQ)

Me PIERRE PELLETIER
avocat de l'Association québécoise des
consommateurs industriels d'électricité et du
Conseil de l'industrie forestière du Québec (AQCIE-
CIFQ)

Me ANDRÉ TURMEL
avocat de la Fédération canadienne de l'entreprise
indépendante (FCEI)

M. JONATHAN THÉORÊT
représentant du Groupe de recherche appliquée en
macroécologie (GRAME)

Me FRANKLIN S. GERTLER
avocat du Regroupement des organismes
environnementaux en énergie (ROÉÉ)

Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD
avocate du Regroupement national des
conseils régionaux de l'environnement du Québec
(RNCREQ)

Me DOMINIQUE NEUMAN
avocat de Stratégies énergétiques (SÉ)

Me HÉLÈNE SICARD
avocate de l'Union des consommateurs (UC)

TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
LISTE DES PIÈCES	6
PRÉLIMINAIRES	7
COMPARUTION DES PERSONNES INTÉRESSÉES	
REPRÉSENTATIONS PAR Me MARIE-ANNICK TOURILLON	14
PREUVE COMPLÉMENTAIRE	
REPRÉSENTATIONS PAR Me ÉRIC FRASER	18
DISCUSSION	19
PANEL HQD	
RÉMI DUBOIS	
HANI ZAYAT	
INTERROGÉS PAR LA FORMATION ET LA RÉGIE	32
REPRÉSENTATIONS PAR Me STEVE CADRIN	66
REPRÉSENTATIONS PAR Me MARIE-ANNICK TOURILLON	79
REPRÉSENTATIONS PAR Me PIERRE PELLETTIER	80
REPRÉSENTATIONS PAR Me ANDRÉ TURMEL	83
REPRÉSENTATIONS PAR M. JONATHAN THÉORÊT	85
REPRÉSENTATIONS PAR Me FRANKLIN S. GERTLER	91
REPRÉSENTATIONS PAR Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD	98
REPRÉSENTATIONS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN	101
REPRÉSENTATIONS PAR Me HÉLÈNE SICARD	109
DISCUSSION DE PART ET D'AUTRE	118

ENJEUX PROCÉDURAUX ET ÉCHÉANCIERS

REPRÉSENTATIONS PAR Me ÉRIC FRASER	121
REPRÉSENTATIONS PAR Me STEVE CADRIN	129
REPRÉSENTATIONS PAR Me PIERRE PELLETTIER	132
REPRÉSENTATIONS PAR Me ANDRÉ TURMEL	136
REPRÉSENTATIONS PAR M. JONATHAN THÉORÊT	137
REPRÉSENTATIONS PAR Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD	137
REPRÉSENTATIONS PAR Me FRANKLIN S. GERTLER	142
REPRÉSENTATIONS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN	144
REPRÉSENTATIONS PAR Me HÉLÈNE SICARD	149

R-4041-2018
12 juin 2018

- 6 -

LISTE DES PIÈCES

	<u>PAGE</u>
A-0004 : Demande de preuve complémentaire	25
C-AHQ-ARQ-0002 : Enjeux de preuve complémentaire	71

1 L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT (2018), ce douzième (12e)
2 jour du mois de juin :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA GREFFIÈRE :

7 Protocole d'ouverture. Rencontre préparatoire du
8 douze (12) juin deux mille dix-huit (2018), dossier
9 R-4041-2018. Demande du Distributeur relative au
10 programme GDP Affaires.

11 Les régisseurs désignés dans ce dossier sont maître
12 Lise Duquette, présidente de la formation, madame
13 Esther Falardeau et monsieur François Émond.

14 Le procureur de la Régie est maître Annie Gariépy.

15 La demanderesse est Hydro-Québec Distribution
16 représentée par maître Éric Fraser.

17 Les participants à la rencontre préparatoire sont :

18 Association coopérative d'économie familiale de

19 l'Outaouais représentée par maître Steve Cadrin;

20 Association coopérative d'économie familiale de

21 Québec représentée par maître Denis Falardeau;

22 Association des stations de ski du Québec

23 représentée par maître Marie-Annick Tourillon;

24 Association hôtellerie Québec et Association des

25 restaurateurs du Québec représentées par maître

1 Steve Cadrin;
2 Association québécoise des consommateurs
3 industriels d'électricité et Conseil de l'industrie
4 forestière du Québec représentés par maître Pierre
5 Pelletier;
6 Fédération canadienne de l'entreprise indépendante
7 représentée par maître André Turmel;
8 Groupe de recherche appliquée en macroécologie
9 représenté par monsieur Jonathan Théorêt;
10 Regroupement des organismes environnementaux en
11 énergie représenté par maître Franklin Gertler;
12 Regroupement national des conseils régionaux de
13 l'environnement du Québec représenté par maître
14 Prunelle Thibault-Bédard;
15 Stratégies énergétiques représentée par maître
16 Dominique Neuman;
17 Union des consommateurs représentée par maître
18 Hélène Sicard.

19 Y a-t-il d'autres personnes dans la salle
20 qui désirent présenter une demande ou faire des
21 représentations au sujet de ce dossier?

22 Je demanderais aux parties de bien vouloir
23 s'identifier à chacune de leurs interventions pour
24 les fins de l'enregistrement. Aussi, auriez-vous
25 l'obligeance de vous assurer que votre cellulaire

1 est fermé durant la tenue de la rencontre
2 préparatoire. Merci.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Alors, bonjour à tous. Bon début de journée à tous
5 les participants. Alors, l'ordre du jour a été
6 inscrit au paragraphe 7 de la décision D-2018-065
7 le cinq (5) juin dernier. Cet ordre reprenait les
8 préoccupations énoncées par la Régie dans cette
9 décision. Ces sujets sont les suivants, alors je
10 vais juste prendre l'ordre du jour... reprendre
11 l'ordre du jour pour les notes sténos. Alors, le
12 premier, c'est la comparution des personnes
13 intéressées. En deuxième lieu, c'est la preuve
14 complémentaire et, enfin, ça va être les enjeux
15 procéduraux et les échéanciers.

16 Comme vous le savez sans doute, le
17 Distributeur a demandé un traitement accéléré du
18 présent dossier afin que la Régie puisse rendre sa
19 décision au début du mois de septembre deux mille
20 dix-huit (2018). Et ça, je vous le signale, c'est
21 dans douze (12) semaines, c'est très court,
22 particulièrement en cette belle période d'été.

23 Alors, afin de traiter rapidement la
24 question de la participation, nous avons cru
25 opportun de reconnaître comme intervenants tous

1 ceux qui étaient au dossier R-4011-2017 dans lequel
2 la question du GDP Affaires avait été soulevée et
3 qui signalaient leur intention par lettre.

4 Bien sûr, nous ne voulions pas limiter pour
5 autant d'autres personnes intéressées, mais nous
6 avons cru qu'il serait plus rapide d'entendre les
7 demandes d'intervention de vive voix. Nous aurons
8 les notes sténographiques pour nous aider dans la
9 reconnaissance.

10 À moins de changement, il n'y avait hier
11 qu'une seule personne intéressée, soit
12 l'Association des stations de ski du Québec. À la
13 fin de mes remarques, nous inviterons donc maître
14 Tourillon à venir faire valoir l'intérêt de son
15 organisme, les enjeux qu'il souhaite aborder et
16 l'éclairage qu'il peut fournir à la Régie.

17 Parmi les dix (10) autres intervenants, si
18 vous souhaitez faire connaître exactement l'intérêt
19 précis de votre organisation dans le présent
20 dossier et les enjeux sur lesquels vous souhaitez
21 vous pencher, ça pourra être fait au moment de la
22 preuve complémentaire parce que, ce qu'on va faire,
23 c'est qu'on va entendre Hydro-Québec et puis
24 ensuite chacun des participants. Alors, vous
25 pourrez faire valoir les points précis à ce moment-

1 là.

2 Remarquez bien, si vous avez déjà un
3 document de préparé à cet égard et que vous êtes
4 prêt à le déposer par écrit plutôt que de le faire
5 oralement, soyez assurés que nous le lirons.

6 En ce qui a trait à la preuve
7 complémentaire, il y a six points dont certains ont
8 été ventilés plus précisément, avec des a, b, c, d.
9 Je ne les énumérerai pas tous immédiatement puisque
10 lorsque nous serons rendus à ce moment, nous
11 prendrons soin de bien s'assurer qu'ils sont tous
12 bien compris par les participants et plus
13 particulièrement par le Distributeur puisque c'est
14 à lui que la demande de preuve complémentaire est
15 faite.

16 La Régie entendra chaque participant sur
17 l'ensemble des sujets, en débutant, bien entendu,
18 par le demandeur, le Distributeur, suivi des
19 intervenants ou personnes intéressées en ordre
20 alphabétique. Enfin, il sera loisible au
21 Distributeur d'avoir des commentaires finaux.

22 Nous avons demandé au Distributeur de
23 mettre à la disposition de la Régie lors de cette
24 rencontre des témoins ayant une connaissance
25 personnelle des faits allégués au présent dossier

1 et qui seront en mesure de répondre aux questions
2 relatives au programme, notamment celles reliées au
3 complément de preuve demandé. Nous pourrions les
4 entendre au moment des commentaires du Distributeur
5 sur la preuve complémentaire.

6 Enfin, nous traiterons procédures et
7 échéances. Avant de rendre une décision, nous
8 voulons nous assurer :

- 9 a) d'avoir une preuve complète;
10 b) d'entendre tous les participants.

11 (9 h 07)

12 Ceci dit, nous allons respecter ces deux critères
13 tout en procédant à vitesse grand V pour satisfaire
14 la demande du début de l'automne, de la décision au
15 début de l'automne, parce qu'après nous serons en
16 dossier tarifaire et il va devenir extrêmement
17 difficile de procéder avec l'ensemble des dossiers
18 à l'automne avec les intervenants et avec le
19 Distributeur. Je veux que chacun d'entre vous en
20 soyez bien conscient, que nous allons procéder
21 rapidement.

22 Nous, nous sommes conscients que nous
23 abordons les beaux jours d'été et avec son
24 corollaire de vacances. Ce ne sera pas un motif
25 pour créer des délais pour personne. Pas pour le

1 Distributeur, pas pour les intervenants et non plus
2 pour la Régie. Je veux que ce soit clair. Alors,
3 tristement, pour nous aussi, là, ça veut dire ça,
4 c'est... Alors, voilà. Nous sommes prêts à
5 consentir les efforts nécessaires mais cela va
6 requérir un train d'enfer de la part de tous.

7 Alors, lorsque nous discuterons procédures
8 et échéances, nous serons ouverts à toutes
9 suggestions qui permettront d'atteindre ces
10 objectifs de dossiers complets, d'entendre tout le
11 monde, et ça dans un délai qui nous permettra de
12 rendre une décision en temps opportun.

13 Au niveau de l'horaire de la journée, chose
14 certaine, il y aura une pause cet avant-midi. Nous
15 ne savons pas, parce que vous êtes nombreux quand
16 même, et qu'il y a beaucoup de points à discuter,
17 je ne sais pas le rythme que vous aurez, ni nous
18 non plus, par ailleurs, alors si on arrive à midi
19 (12 h) et vous êtes encore là, bien, il y aura une
20 pause dîner. Et, si on a terminé, bien, on pourra
21 reprendre la journée de travail.

22 Alors, là-dessus, je vous remercie et on va
23 passer aux comparutions. Alors, je vais demander à
24 maître Tourillon pour l'Association des stations de
25 ski du Québec de venir au micro, s'il vous plaît.

1 COMPARUTION DES PERSONNES INTÉRESSÉES

2 REPRÉSENTATIONS PAR Me MARIE-ANNICK TOURILLON :

3 Donc, Marie Annick Tourillon pour l'Association des
4 stations de ski du Québec. Et puis je vous dirai
5 candidement que je ne suis pas familière avec le
6 processus et on a préparé par écrit notre
7 argumentaire, là, pour la journée d'aujourd'hui.
8 Donc, si ce n'est pas nécessaire que j'en fasse la
9 lecture complète, je pourrai simplement déposer le
10 document, à moins...

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Bien, en fait, là... c'est parce que d'habitude on
13 fait ça par écrit, puis on voulait aller plus
14 rapidement, ça fait qu'on fait ça, mais c'est juste
15 de dire quel est l'intérêt de votre association à
16 participer au présent dossier. On imagine que vous
17 voulez bien parler du programme GDP affaires, c'est
18 pour ça qu'on n'a pas élaboré sur les sujets.
19 Alors, ça va venir plus tard, lorsqu'on va parler
20 de la preuve complémentaire, vous pourrez nous
21 dire, à ce moment-là, quels sont les éléments de
22 preuve dont vous voulez discuter. Ça fait que c'est
23 juste, en fait, de nous dire quel est l'intérêt de
24 votre association à participer au présent dossier
25 et de voir à peu près quels sont, en gros, les

1 conclusions que vous recherchez dans le présent
2 dossier. C'est tout.

3 Me MARIE-ANNICK TOURILLON :

4 Bien, en fait, j'inviterais peut-être notre
5 président directeur général, s'il peut faire les
6 représentations pour... à moins que je doive le
7 faire à titre...

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Habituellement, c'est l'avocat qui fait les
10 représentations, ça fait que c'est juste... mais ça
11 n'a pas besoin d'être élaboré, là, c'est pour nous
12 indiquer votre intérêt.

13 Me MARIE-ANNICK TOURILLON :

14 D'accord. Bien, l'Association des stations de ski,
15 d'une part, je peux présenter un peu... ça
16 représente l'ensemble des stations de ski
17 québécoises, un point quatre million (1.4 M) de
18 skieurs, trente-trois mille (33 000) emplois
19 directs et des retombées économiques de plus de
20 huit cents millions (800 M). Il y a beaucoup
21 d'investissements qui ont été annoncés
22 dernièrement, entre autres en raison des dollars
23 qu'on a pu générer avec... grâce au programme de
24 gestion de la puissance, qui a amené des ristournes
25 dans les stations de ski.

1 En termes de consommation électrique, la
2 réalité des stations de ski. Donc, c'est une
3 industrie avec une consommation atypique, une
4 demande forte de puissance sur une courte période.
5 Et puis ça représente... la consommation électrique
6 représente une part importante des coûts
7 d'exploitation des stations variant de dix-sept
8 virgule cinq pour cent (17,5 %) à vingt et un
9 virgule trois pour cent (21,3 %) donc, des coûts.
10 C'est le deuxième poste le plus important de
11 dépenses des stations de ski, après celui de la
12 main-d'oeuvre.

13 Les principaux tarifs utilisés par
14 l'industrie du ski sont le tarif D, le tarif G, le
15 tarif G9 et le tarif M.

16 (9 h 11)

17 En ce qui a trait au programme de gestion
18 de la demande de puissance, ça fait deux saisons de
19 ski où il y a plusieurs stations qui y participent.
20 La saison deux mille seize - deux mille dix-sept
21 (2016-2017), il y a eu dix-huit (18) stations
22 inscrites. Les kilowatts libérés ont été de deux
23 mille soixante-dix kilowattheures (2070 kWh) et
24 l'appui financier d'Hydro-Québec en raison de cette
25 participation a été de cent quarante-cinq mille

1 dollars (145 000 \$). En deux mille dix-sept-deux
2 mille dix-huit (2017-2018), il y a eu vingt-cinq
3 (25) stations de ski, dont quatre ont participé via
4 une demande d'agrégateurs. Les kilowatts libérés
5 ont été de quatorze mille cent quarante-cinq
6 kilowattheures (14 145 kWh) et l'appui financier
7 d'Hydro-Québec a été de neuf cent quatre-vingt-dix
8 mille cent cinquante dollars (990 150 \$). Donc on
9 voit une croissance. Une augmentation, donc, de six
10 cent quatre-vingt-dix pour cent (690 %) en une
11 seule saison.

12 La participation des stations de ski
13 représente huit pour cent (8 %) des économies en
14 puissance réalisées dans le cadre du programme GDP
15 deux mille dix-sept-deux mille dix-huit (2017-
16 2018). Donc, essentiellement, c'est pour ces
17 raisons-là qu'on veut être entendu et puis on
18 pourra faire d'autres représentations
19 éventuellement au besoin.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Je vous remercie beaucoup. On va passer au point 2
22 de l'ordre du jour qui est, évidemment, le point
23 pour lequel nous sommes en rencontre préparatoire
24 aujourd'hui. Maître Fraser, on va commencer avec
25 vous, pour le Distributeur. Alors...

1 PREUVE COMPLÉMENTAIRE

2 REPRÉSENTATIONS PAR Me ÉRIC FRASER :

3 Bonjour, Éric Fraser pour le Distributeur en
4 remplacement de maître Simon Turmel. Bonjour Madame
5 la Présidente, Monsieur et Madame la Régisseuse.
6 Alors, Hydro-Québec Distribution a bien pris
7 connaissance de la décision procédurale D-2018-065,
8 il a pris connaissance des questions qui étaient
9 relatives à la demande de preuve complémentaire.
10 Les travaux sont déjà en cours et nous devrions
11 être en mesure de vous remettre réponse ou une
12 preuve complémentaire qui répondra à toutes ces
13 questions d'ici à vendredi.

14 A priori, le son de... en fait,
15 l'information que j'ai des équipes est qu'il n'y a
16 pas d'enjeu à répondre à ces questions. Évidemment,
17 la petite réserve que je pourrais ajouter, ou ce
18 n'est pas une réserve, mais c'est bien un constat,
19 là, ou une interprétation que le Distributeur fait
20 à la question 6 sur les enjeux d'analyse
21 économique. On constate, effectivement, qu'il y a
22 deux visions, ici, et que le Distributeur l'a dit
23 dans sa preuve, et il le réitérera dans sa réponse,
24 que, selon lui, le programme de gestion de la
25 demande en puissance affaires, constitue un moyen

1 de long terme et il s'analyse dans ce contexte-là.
2 Donc, la preuve complémentaire va réitérer la
3 vision que le Distributeur a déjà énoncée et qui
4 lui apparaît fondamentale pour faire l'analyse
5 économique de ce programme-là.

6 Évidemment, le Distributeur est ouvert à
7 toute forme d'enjeux procéduraux qui permettront
8 d'obtenir une décision en temps opportun. Et puis
9 on sera ouvert à ce qu'il y ait des séances
10 d'informations, des rencontres techniques, des
11 rencontres de travail où on a déjà vu des
12 rencontres de travail-audiences pour permettre le
13 traitement le plus efficace possible du dossier.

14 Alors, voilà. C'est relativement bref, mais
15 c'est l'information dont nous disposons pour
16 l'instant. Et nous sommes disponibles à répondre
17 aux questions de la Régie si jamais il y en a.

18 DISCUSSION

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Je vous remercie, Maître Fraser. Je pense que
21 c'est... ce qu'on avait l'intention de faire c'est,
22 et si vous seriez en mesure de produire vos
23 témoins, c'est qu'on voulait s'assurer, auprès des
24 témoins, qu'ils avaient bien compris nos demandes
25 parce que l'année passée, on avait eu une rencontre

1 préparatoire du même type où on avait fait
2 connaître, dans le programme... dans le dossier R-
3 4000-2017, on avait fait une rencontre préparatoire
4 pour essayer de faire connaître nos préoccupations
5 et la preuve complémentaire qui en était sortie
6 n'avait pas été aussi dense qu'on l'aurait
7 souhaité, ce qui a généré pas mal de demandes de
8 renseignements par la suite. Alors, la raison pour
9 laquelle on souhaitait les témoins et là, ce qu'on
10 veut faire, c'est qu'on veut s'assurer que les
11 témoins qui sont au dossier comprennent bien nos
12 demandes et puissent bien y répondre. Alors, si ça
13 vous convient, si vous pourriez produire vos
14 témoins, on pourra les assermenter et puis
15 s'assurer avec eux que...

16 Me ÉRIC FRASER :

17 Donc je comprends que la Régie va poser des
18 questions aux témoins pour s'assurer de la bonne
19 compréhension de leurs questions, ou des questions?

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Bien oui, des questions, et puis évidemment, vous
22 vous rendez compte que quand on a sorti la
23 décision, c'est une semaine et une journée après
24 avoir reçu le dossier. Évidemment, on n'avait pas
25 fait un tour complet ou, enfin, on a fait une

1 analyse complète, alors nous avons des questions
2 supplémentaires ou des demandes de preuve
3 complémentaire qu'on va vous soumettre ce matin. Ça
4 va être avec... discuté avec vos témoins pour voir
5 s'ils comprennent bien, encore une fois, nos
6 demandes. Mais cette demande de preuve
7 complémentaire là ne pouvait pas être exhaustive
8 dans le délai dans lequel ça a été fait. On essaie
9 de faire rapidement pour répondre à vos demandes,
10 mais ça va nécessairement générer des demandes. On
11 essaie, honnêtement, Maître Fraser, je vais être
12 d'une transparence, d'une très grande transparence
13 ce matin, le but c'est qu'on ne fasse pas la preuve
14 du Distributeur au moyen de DDR. Alors, on essaie
15 d'avoir une preuve complémentaire du Distributeur
16 afin d'avoir le moins de DDR possible.

17 (9 h 17)

18 Alors, plus la preuve est complète, moins
19 il y a de DDR, moins c'est long. Alors, si ça nous
20 force à faire une première ronde, quand je dis
21 qu'on veut une preuve complète, si on pense qu'on a
22 besoin de quatre séries de DDR, on les fera mais ça
23 va allonger d'autant le délai de réponse.

24 Alors, je veux juste qu'on se comprenne
25 bien ce matin que plus vous répondez de façon

1 complète et transparente à nos questions et à notre
2 demande de preuve complémentaire, moins il y aura
3 de DDR. Ça va?

4 Me ÉRIC FRASER :

5 Moi j'ai pas de problème. Est-ce que je dois
6 comprendre qu'aujourd'hui on est en enquête et il y
7 aura des questions pour faire de la preuve ou...

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Non, il n'y a...

10 Me ÉRIC FRASER :

11 ... on est en moyen procédural ou on veut s'assurer
12 que...

13 LA PRÉSIDENTE :

14 On est en moyen procédural. On va vous soumettre
15 des demandes de preuve complémentaire
16 additionnelles.

17 Me ÉRIC FRASER :

18 O.K.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 On va vouloir s'assurer auprès des témoins qu'ils
21 comprennent bien nos demandes...

22 Me ÉRIC FRASER :

23 O.K.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 ... pour les six premiers points énoncés à la

1 décision et puis les autres demandes de preuve
2 complémentaire. Mais on n'est pas sur le fond, on
3 est sur : est-ce que vous comprenez bien nos
4 demandes pour pouvoir y répondre?

5 Me ÉRIC FRASER :

6 O.K. D'accord. Donc, écoutez, je vais demander aux
7 témoins de prendre place. Ils sont prêts, ils sont
8 ici.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Parfait.

11 Me ÉRIC FRASER :

12 Mais je vais faire la réserve suivante : nous ne
13 sommes pas ici pour faire de la preuve et je ne
14 vais pas laisser le dossier glisser vers une
15 enquête alors qu'on n'est pas à ce stade-là. Donc,
16 je comprends qu'on est sur le procédural et, pour
17 s'assurer de la compréhension des questions
18 complémentaires qui ont été identifiées...

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Oui.

21 Me ÉRIC FRASER :

22 ... dans la décision procédurale de la Régie, et
23 j'imagine que si vous avez d'autres questions
24 complémentaires ou demandes de preuve
25 complémentaire, est-ce qu'il y a un document qui va

1 suivre dans le courant de la journée qui va nous
2 permettre de le soumettre...

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Ce matin vous pourrez le voir. Maître Gariépy...

5 Me ÉRIC FRASER :

6 Quand on dit ce matin, c'est quand?

7 LA PRÉSIDENTE :

8 C'est dans...

9 Me ANNIE GARIÉPY :

10 Je vais le produire tout à l'heure. C'est...

11 Me ÉRIC FRASER :

12 Parce que si je fais asseoir mes témoins pour
13 qu'ils se fassent poser des questions sur un
14 ensemble de documents, est-ce qu'on pourrait
15 l'avoir tout de suite?

16 Me ANNIE GARIÉPY :

17 Oui, mais c'est sommaire, ça tient sur une feuille.
18 Si vous souhaitez que je le dépose tout de suite,
19 je peux le faire pour que les témoins puissent en
20 prendre connaissance. À ce moment-là, lorsque je
21 reviendrai discuter avec eux pour voir notre
22 compréhension commune, ça sera peut-être plus
23 facile à ce moment-là. Donc, je peux déposer tout
24 de suite la pièce...

25

1 Me ÉRIC FRASER :

2 Excellent, je vous remercie.

3 Me ANNIE GARIÉPY :

4 ... qui sera cotée A-0004. Merci.

5

6 A-0004 : Demande de preuve complémentaire

7

8 LA PRÉSIDENTE :

9 La question, puis je veux vous rassurer, la
10 question c'est juste de pouvoir avoir la discussion
11 avec ceux qui vont produire la preuve, du moins, on
12 s'attend à ce que ce soit eux qui produisent la
13 preuve. Alors, s'ils ne comprennent pas nos
14 demandes, on pourra avoir une discussion pour
15 dire : est-ce que j'ai bien compris votre demande
16 lorsque vous nous dites ça, est-ce que c'est bien
17 ça que vous recherchez?

18 Alors, on va avoir seulement cette
19 discussion-là pour s'assurer que les termes, on se
20 comprend sur la définition des termes et sur ce
21 qu'on recherche.

22 Me ÉRIC FRASER :

23 Oui, j'ai bien compris, Madame la Présidente.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Maître Gertler?

1 Me FRANKLIN S. GERTLER :

2 Oui, c'est juste une question d'intendance.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Oui.

5 Me FRANKLIN S. GERTLER :

6 Au haut de mes soixante (60) ans, dans le fond de
7 la salle avec la ventilation, on entend très mal
8 vous et maître Fraser et l'autre avocate avant. Il
9 faudrait, je le sais pas, monter le son ou faire un
10 effort pour parler vraiment dans le micro parce
11 qu'on veut vous entendre puis on vous entend pas.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Ça va me faire plaisir d'essayer de parler plus
14 fort. Je demanderai la même collaboration de ceux
15 qui sont au micro.

16 Me FRANKLIN S. GERTLER :

17 Parce que...

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Je comprends que le système de ventilation, on ne
20 peut pas faire grand-chose avec mais on va essayer
21 de parler plus fort.

22 Me FRANKLIN S. GERTLER :

23 C'est ça. Mais je pensais un peu comme avec maître
24 Sigouin-Plasse, on est en mode discussion. Mais
25 même si c'est en mode discussion, il faut être

1 capable d'entendre. J'ai juste une autre question à
2 vous poser, juste pour notre gouverne parce que, je
3 pense, vous avez parlé tout à l'heure de préciser
4 un peu nos sujets d'intervention. Ça, je vous
5 avoue, ça nous prend un peu par surprise parce
6 qu'on a parlé, dans la décision, de la comparution
7 et non pas de la, que les demandes d'intervention
8 étaient déjà acceptées, ça va, évidemment...

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Je vais préciser ma pensée. Quand je disais ça,
11 c'est tout simplement... bien, évidemment, il y a
12 un sujet, qui est le GDP Affaires.

13 Me FRANKLIN S. GERTLER :

14 Oui.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Alors, si vous me dites « Je veux parler du GDP
17 Affaires dans son ensemble » ça vient de clore le
18 sujet.

19 Me FRANKLIN S. GERTLER :

20 Hum, hum.

21 (9 h 21)

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Si vous voulez me dire « Écoutez, moi je vais être
24 là mais je vais me concentrer sur cette partie-là
25 du programme... » je ne le sais pas moi, sur

1 l'impact à la pointe de ce programme-là avec
2 l'utilisation de génératrices. Bien, si vous voulez
3 être super précis, dites-le-nous. Si vous n'avez
4 pas de précision puis que vous voulez parler du
5 programme GDP Affaires dans son ensemble, ce sera
6 seulement ça.

7 Me FRANKLIN S. GERTLER :

8 O.K.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Mais on comprend qu'on a fait vite puis que c'est
11 vite pour tout le monde.

12 Me FRANKLIN S. GERTLER :

13 Dernière petite question s'il vous plaît. Lors de
14 la... je ne sais pas, témoignage, de l'assistance,
15 si on veut, des témoins, est-ce que des
16 intervenants peuvent s'attendre à pouvoir aussi
17 demander des choses ou c'est seulement la Régie? Je
18 n'ai pas vraiment de parti pris là-dessus, mais ce
19 serait bon de le savoir.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Si vous avez des éléments lorsque ce sera à votre
22 tour pour la preuve complémentaire, si vous voulez
23 dire, bien, demander à la Régie, de dire, écoutez,
24 nous, on pense que cet élément-là de preuve
25 complémentaire est essentiel, dites-le-nous puis on

1 pourra dans la décision procédurale qui sortira
2 voir si on la demande ou pas au Distributeur à ce
3 moment-là.

4 Me FRANKLIN S. GERTLER :

5 O.K. Sans poser nécessairement des questions aux
6 témoins, entre guillemets?

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Bien...

9 Me FRANKLIN S. GERTLER :

10 Parce que j'imagine, mon confrère est...

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Je sens la résistance du Distributeur.

13 Me FRANKLIN S. GERTLER :

14 ... stressé...

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Il ne faut vraiment pas glisser dans le fond. Je
17 pense qu'il est préférable que vous demandiez à la
18 Régie de... puis nous expliquer évidemment pourquoi
19 et en quoi ça consiste. Et à ce moment-là dans
20 notre décision procédurale, on pourra demander au
21 Distributeur de donner suite.

22 Me FRANKLIN S. GERTLER :

23 C'est parfait. Là, je vais être... avoir l'âme en
24 paix.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Je vous remercie, Monsieur Gertler. Maître Fraser.

3 Me ÉRIC FRASER :

4 Le processus est un petit peu inhabituel. Donc, ce
5 que je comprends, c'est que nos témoins... Je vais
6 avoir deux témoins qui peuvent couvrir l'ensemble
7 du dossier.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Oui.

10 Me ÉRIC FRASER :

11 Qu'on pourra assermenter tout de suite.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Je sais que c'est inhabituel, mais c'est juste
14 parce qu'on essaie de faire vite.

15 Me ÉRIC FRASER :

16 On va prendre un petit deux minutes pour...

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Pas de problème. Comme vous pouvez voir, Maître
19 Fraser, la Régie innove pour répondre à vos
20 demandes.

21 Me ÉRIC FRASER :

22 Tant que les objectifs d'efficacité réglementaire
23 sont atteints, moi, je vais être content. Alors, on
24 a monsieur Rémi Dubois, qui est directeur, mais je
25 vais te demander d'y aller au long, je pense que je

1 vais en oublier des bouts. Ton poste?

2 M. RÉMI DUBOIS :

3 Directeur Vente et Service clientèle d'affaires.

4 Me ÉRIC FRASER :

5 Qui est accompagné par monsieur Hani Zayat, qui est

6 directeur Approvisionnement énergétique et

7 tarification. Alors, Madame la greffière, vous

8 pouvez assermenter les témoins

9

10 PANEL HQD INTERROGÉ PAR LA FORMATION ET LA RÉGIE

11

12 L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT (2018), ce douzième (12e)

13 jour du mois de juin, ONT COMPARU :

14

15 RÉMI DUBOIS, directeur Service et Vente clientèle

16 d'affaires, Hydro-Québec Distribution, ayant une

17 place d'affaires au Complexe Desjardins, 18e étage,

18 Montréal (Québec);

19

20 HANI ZAYAT, directeur Approvisionnement en

21 électricité et tarification, Hydro-Québec

22 Distribution, ayant une place d'affaires au

23 Complexe Desjardins, Montréal (Québec);

24

25 LESQUELS, après avoir fait une affirmation

1 solennelle, déposent et disent :

2

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Maître Fraser, est-ce que ça vous va si on
5 commence?

6 Me ÉRIC FRASER :

7 Je vous en prie. Moi, je n'ai pas de questions, je
8 n'ai pas d'autres questions à poser à mes témoins.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Je m'en doutais un peu. C'est pour ça que...

11 Me ÉRIC FRASER :

12 Je laisse le soin à la formation et à l'équipe
13 technique de poser les questions sur les demandes
14 de preuve complémentaire.

15 INTERROGÉS PAR LA FORMATION ET LA RÉGIE

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Q. **[1]** Je vais commencer. Mais, écoutez, c'est de
18 l'innovation pour tout le monde. Alors, on va jouer
19 un petit peu à la tague ici entre les gens de la
20 formation. Maître Gariépy va sauter dans le
21 portrait à la question 6. À ce moment-là, on va
22 commencer donc avec... Je ne sais pas si vous avez
23 la décision avec laquelle vous aviez les six points
24 qui étaient à la décision.

25

1 M. RÉMI DUBOIS :

2 R. Oui, nous l'avons.

3 Q. **[2]** Le premier point, c'était les documents publics
4 liés au programme. Donc le formulaire d'adhésion,
5 le guide du participant. Je ne sais pas s'il y a
6 d'autres documents publics qui sont liés à ce
7 programme-là et qui peuvent être déposés. Est-ce
8 que ça cause problème, ce...

9 R. Ça cause aucun problème. C'est déjà tout sur notre
10 site Internet. Tout est déjà là. C'est du domaine
11 public. Aucun enjeu.

12 Q. **[3]** Ça fait que ça va être déposé, je comprends,
13 vendredi?

14 R. Aucun problème.

15 (9 h 27)

16 Q. **[4]** Le rapport final du projet-pilote du
17 programme. On imagine qu'il y en avait un parce que
18 s'il y avait un projet-pilote, d'habitude il y a un
19 rapport final. Est-ce qu'il y a un rapport final
20 comme ça et est-ce qu'il peut être déposé?

21 R. Il y aura un rapport final déposé d'ici vendredi.

22 Q. **[5]** S'il y a des... juste pour vous dire, si
23 jamais il y avait des suites à ce rapport final,
24 parce qu'on ne savait même pas s'il y en avait un,
25 hésitez pas à le déposer si ça peut servir à

1 éclairer la Régie sur le programme.

2 R. Bien c'est sûr que le rapport final nous dit en
3 quoi le projet-pilote a été à la hauteur de nos
4 attentes et autre et on a construit là-dessus au
5 fil des deux années qui ont suivi.

6 Q. **[6]** O.K.

7 R. Donc, c'est directement les conséquences du rapport
8 du projet-pilote.

9 Q. **[7]** Merci. La question 3, ma question préférée :

10 Des précisions quant à la nature
11 juridique du programme en justifiant
12 l'adéquation de ces caractéristiques
13 en fonction des dispositions de la
14 Loi.

15 M. ÉRIC FRASER :

16 Je vais répondre, Madame la Présidente, il n'y a
17 vraiment aucun problème. La... je pourrais le
18 plaider tout de suite, là, mais je ne veux pas me
19 lancer dans un débat juridique avec mes confrères,
20 là, mais il y a...

21 LA PRÉSIDENTE :

22 C'est parce que, nous, on voit quatre natures
23 juridiques possibles. Je veux juste vous le dire,
24 là.

25

1 M. ÉRIC FRASER :

2 Mais on a... oui, allez-y.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Le tarif de gestion de consommation.

5 M. ÉRIC FRASER :

6 Hum, hum.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Programme commercial, programme d'efficacité
9 énergétique, approvisionnement. Alors évidemment,
10 on cherche à faire la meilleure adéquation entre le
11 programme GDP Affaires et l'un de ces...

12 M. ÉRIC FRASER :

13 Hum, hum. Dans la preuve, on a déjà indiqué que
14 c'est un programme d'efficacité énergétique.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Oui, mais il y a eu...

17 M. ÉRIC FRASER :

18 Et l'analyse juridique suivra en fonction de ce
19 constat-là qui... qui découle de... et qui a
20 toujours été implicite dans la demande, là, mais
21 bon.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 O.K. Alors ce que vous allez nous donner c'est les
24 caractéristiques de chacun, qu'est-ce qu'un
25 programme d'efficacité énergétique et voilà comment

1 ça peut être considéré comme un programme
2 d'efficacité énergétique en fonction des décisions
3 puis des... des lois et du cadre réglementaire
4 applicable.

5 Me ÉRIC FRASER :

6 Oui, il ne s'agit définitivement pas d'un
7 approvisionnement en tous les cas, ça je peux vous
8 l'assurer. Programme commercial, on pourrait
9 toujours en débattre, mais programme commercial et
10 efficacité énergétique font partie de la même
11 nature de programme, là, mais ce sera abordé dans
12 le complément de preuve.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Merci. Maître Neuman?

15 Me DOMINIQUE NEUMAN :

16 Excusez-moi, Madame la Présidente, je me demandais
17 si vous pourriez répéter les quatre types puisqu'à
18 la fois moi et d'autres procureurs n'ont pas bien
19 pris en note les quatre types de programme que vous
20 avez mentionnés.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Oui, et ça me rappelle de parler plus fort. J'avais
23 promis à maître Gertler d'essayer de parler plus
24 fort. Alors, tarif de gestion de la consommation,
25 programme commercial, programme d'efficacité

1 énergétique et approvisionnement. C'est les quatre
2 grands types prévus par la loi, là. Et chacun de
3 ces types... chacune de ces catégories juridiques,
4 si vous voulez, ont des caractéristiques propres,
5 des avantages et inconvénients, bien sûr, à chacun
6 et on voulait voir à laquelle les caractéristiques
7 du programme GDP Affaires correspondaient le mieux.
8 Alors, de faire l'adéquation entre chacun de ces
9 types. Je comprends de maître Fraser que lui et son
10 équipe vont pouvoir nous donner ça vendredi.

11 Me ÉRIC FRASER :

12 Tout à fait.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Q. **[8]** Le portrait des participants au cours des
15 trois dernières années directement ou via des
16 agrégateurs avec une ventilation : a) par type de
17 clients; b) par tarif; c) par tranche de niveau de
18 réduction de puissance. Puis on avait marqué un
19 exemple, là, des tranches, mais c'était pas
20 nécessairement... c'est à titre illustratif, c'est
21 pas nécessairement ces tranches-là. Est-ce que ça
22 vous va et est-ce que c'est possible pour vous de
23 nous transmettre cette information-là?

24 M. RÉMI DUBOIS :

25 R. Tout à fait, donc c'est en préparation. Selon les

1 catégories qui sont souhaitées. Par contre, au
2 niveau des tranches de kilowatts, là, j'ai pas
3 cette information-là, mais soyez rassurés qu'il y
4 aura suffisamment de détails pour présenter les
5 résultats.

6 Q. **[9]** Merci. Le point 5 est le nombre d'appels et le
7 nombre d'heures d'appel moyen par client en
8 historique et projeté. Est-ce que ça vous va comme
9 information? Est-ce que vous êtes capable de
10 répondre à cette question-là?

11 R. Bien, c'est sûr que d'un point de vue historique,
12 il n'y a pas de souci, donc on a fait les appels
13 aux clients avec... en fonction des trois hivers
14 qu'on vient de vivre. Quant au projeté, je pense
15 que mon collègue va compléter.

16 M. HANI ZAYAT :

17 R. Pour ce qui du projeté, évidemment ça dépend des
18 conditions climatiques, donc on va rappeler dans le
19 fond qu'on ne fait pas de projections. C'est un
20 moyen en puissance, donc l'important c'est que ce
21 soit... le moyen soit présent au bilan en
22 puissance, mais on ne planifie pas l'utilisation de
23 ces moyens-là.

24 Q. **[10]** Merci. Le point 6. Peut-être que maître
25 Gariépy vous pouvez commencer tout de suite.

1 (9 h 32)

2 Me ANNIE GARIÉPY :

3 Q. **[11]** Bonjour, Annie Gariépy pour la Régie. Bonjour,
4 Messieurs. Je voulais juste vous mettre l'assiette,
5 là, vous mettre en contexte. Tout à l'heure on a
6 versé une pièce au dossier, la pièce A-0004, qui
7 est une demande... une demande d'informations
8 supplémentaires au complément de preuve. Et la
9 première question, le tableau est directement relié
10 au point 6 de la preuve complémentaire, là, en ce
11 qui a trait à l'analyse économique.

12 Ce que je voulais préciser d'entrée de jeu,
13 c'est que le tableau ne couvre pas l'ensemble des
14 points qui ont été demandés dans le point 6 du
15 complément de preuve mais permettrait à la Régie
16 de... faciliterait l'analyse du dossier pour les
17 informations qui sont listées dans la pièce. Vous
18 l'avez avec vous en ce moment? Donc, on va pouvoir
19 passer à travers. Mais le tableau s'attache plus
20 aux points c), d) et e) de la question 6. Donc, on
21 va commencer avec les points 6 a), b).

22 Donc, dans la preuve complémentaire, au
23 point 6, on demandait de préciser et justifier
24 l'horizon de temps étudié sur lequel reposent les
25 trois tests économiques présentés, en fournissant

1 le détail annuel. Entre autres, vous voyez que,
2 dans le tableau, on vous montre... on vous demande
3 de préciser la VAN puis de le ventiler année par
4 année. Également de... Est-ce que ça pose un
5 problème, ça, pour le point a)?

6 M. HANI ZAYAT :

7 R. Non, ça ne cause pas de...

8 Q. **[12]** Parfait.

9 R. Ça ne cause pas de problème.

10 Q. **[13]** On vous demande également de préciser le taux
11 d'actualisation qui a été utilisé pour le calcul
12 des tests de rentabilité et de fournir le coût
13 moyen des approvisionnements de court terme du
14 Distributeur des trois dernières années pour les
15 cent (100) heures où le programme a été ou aurait
16 été utilisé, notamment les points de comparaison.

17 Quand on entre sur le point d), et comme je
18 vous dis, on doit voir, en complément, le tableau
19 et ce qui est écrit dans la demande... dans la
20 décision D-2018-065, sur le même horizon qui a été
21 utilisé pour le calcul des tests de rentabilité au
22 point a) ainsi que pour la période qui se termine
23 en deux mille vingt-six (2026), fournir les coûts
24 de la puissance d'une option alternative qui serait
25 privilégiée pour le même nombre d'heures ou celui

1 du programme. Est-ce que, ça, ça vous pose un
2 problème?

3 Me ÉRIC FRASER :

4 Compte tenu qu'on est fait dans le nouveau... me
5 permettez-vous de consulter mon client?

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Oui.

8 Me ÉRIC FRASER :

9 Je vous remercie.

10 Vous pouvez poursuivre, Maître Gariépy.

11 Me ANNIE GARIÉPY :

12 Q. [14] Donc, je vous demandais, sur le même horizon
13 que celui qui est pour calculer les tests de
14 rentabilité et pour aller jusqu'en deux mille
15 vingt-six (2026), je voulais avoir avec vous si
16 vous aviez de la difficulté à nous fournir les
17 coûts de la puissance d'une option alternative qui
18 serait privilégiée pour le même nombre d'heures que
19 celui du programme. Est-ce que c'est possible pour
20 vous?

21 M. HANI ZAYAT :

22 R. Oui, c'est possible. Bien sûr que c'est possible de
23 répondre à l'ensemble de ces questions. On va aussi
24 mettre en contexte, dans le fond, ces réponses-là.
25 Je fais notamment référence à la question de la

1 simulation pour les cent (100) heures où le
2 programme aurait été, là. Là on retourne dans le
3 passé puis on resimule les conditions climatiques
4 puis on dit, qu'est-ce que ça aurait été. On va
5 essayer de trouver des proxi pour dire qu'est-ce
6 que vous cherchez à avoir ici et tenter de répondre
7 à cette question-là de façon à ce que ça fasse du
8 sens pour nous et pour vous. Mais, je veux dire, ça
9 ne sera pas nécessairement textuellement répondre à
10 la question.

11 Le coût moyen des approvisionnements, par
12 exemple, dans une simulation, ce n'est pas
13 nécessairement un coût moyen. On peut donner les
14 prix de marché pour des approvisionnements pendant
15 cent (100) heures, pendant ce temps-là, mais on
16 comprend qu'on sort... on va sortir, ici, de
17 l'univers habituel. On nous demande de simuler des
18 événements dans le passé.

19 (9 h 37)

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Q. [15] Ce qu'on recherche... je veux juste être
22 claire. Ce qu'on recherche, c'est des coûts
23 marginaux propres au programme. Alors, sans
24 l'utilisation de coûts évités. Si on est capable
25 d'avoir les coûts marginaux propres au programme,

1 c'était un des moyens qu'on... parce que le
2 programme était pour une centaine d'heures, on
3 cherche, c'est ce qu'on cherche à avoir ici, là.
4 C'est... Est-ce que c'est possible pour vous de
5 nous faire un programme GDP Affaires avec des coûts
6 marginaux propres au programme?

7 M. HANI ZAYAT :

8 R. Bien sûr, et ce sont les coûts qu'on a... je vais
9 le dire, pour nous, les coûts marginaux propres au
10 programme sont les coûts fixes qui sont dans la...
11 qui sont dans le document de la preuve. Donc, le
12 coût... l'alternative qui est une centrale qui va
13 permettre de pouvoir de la puissance sans tenir
14 compte... où on n'a pas tenu compte des coûts de
15 l'énergie.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Je m'excuse, Maître Gariépy.

18 Me ANNIE GARIÉPY :

19 Allez-y.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Juste pour qu'on soit clair, là.

22 Q. **[16]** Ce qu'on cherche à savoir, c'est parce que
23 là, vous nous ramenez avec la centrale. Je veux
24 bien croire, mais si vous aviez été sur le marché
25 court terme, qu'est-ce que ça vous aurait coûté à

1 la place du GDP Affaires? Alors là, c'est de voir,
2 pour ces cent (100) heures-là. On s'entend que ce
3 n'est pas pour les deux mille neuf cent quatre
4 (2904) heures d'hiver, le programme GDP Affaires ne
5 couvre pas les deux mille neuf cent quatre (2904)
6 heures d'hiver. Alors, est-ce que vous êtes capable
7 de produire une analyse économique avec des coûts
8 marginaux propres au programme pour un produit
9 similaire à celui de GDP Affaires, donc celui qui
10 comble les cent (100) heures de fine pointe, de
11 gestion de pointe du Distributeur?

12 M. HANI ZAYAT :

13 R. Je vous ai bien entendue et pour nous, c'est ça le
14 coût évité. Mais on peut revenir, donc, avec des
15 coûts de marché pour les cent (100) heures les plus
16 chères et un coût fixe, parce qu'il y a une
17 composante fixe, c'est un moyen qui est inscrit au
18 bilan de puissance, donc il faut tenir compte de
19 l'ensemble des coûts pour un programme comparable.

20 Q. [17] O.K. Ça fait que je veux juste, encore une
21 fois, être claire. Si on devait dire non, en
22 septembre, vous faites quoi pour combler les
23 kilowatts et les mégawatts que vous aviez escomptés
24 avec ça? Puis on pourra comparer.

25 R. D'accord. Ce n'est pas juste pour l'année

1 prochaine, mais pour l'ensemble de l'horizon de
2 planification.

3 Q. [18] Pour l'ensemble de l'horizon de
4 planification, mais on veut avoir un programme
5 similaire à celui-là, mais qui ne serait pas celui-
6 là et combien ça vous coûterait.

7 Me ÉRIC FRASER :

8 Si vous me permettez, je vais encore consulter mon
9 client.

10 M. HANI ZAYAT :

11 R. Je vais peut-être tout simplement compléter ma
12 réponse, dans le fond. La réponse écrite va tout
13 simplement réitérer, dans le fond, que ce n'est pas
14 juste une question de comptabilité et de coûts,
15 mais c'est une question de fiabilité. Donc, il va
16 falloir trouver des façons de, si on n'avait pas ce
17 programme-là, et si les coûts étaient remis en
18 question, et donc toute la question de la gestion
19 de la demande était remise en question à ces
20 niveaux de... avec les coûts évités tels qu'on les
21 a, bien il va falloir s'activer pour équilibrer un
22 autre bilan en puissance.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Parfait. Merci. Maître Gariépy... Ah, juste un
25 instant.

1 Me ESTHER FALARDEAU :

2 Q. [19] Oui, bonjour. J'apprécie votre commentaire et
3 puis je pense que si on avait justement une
4 évaluation à la fois qualitative et quantitative,
5 évidemment, l'étude porte sur la rentabilité, ce
6 qui est de nature quantitative, là, qui repose sur
7 des chiffres, évidemment. Mais vous avez fait
8 référence à la notion de fiabilité qui est aussi
9 importante puis qui est de nature... un critère
10 qualitatif. Donc dans votre évaluation, vous
11 combinez à la fois les éléments qualitatifs et
12 quantitatifs de votre évaluation. Merci.

13 M. HANI ZAYAT :

14 E. Ça sera fait.

15 Me ANNIE GARIÉPY :

16 Q. [20] Bon, pour compléter l'examen des points qui
17 avaient été indiqués à la D-2018-065, le point 6
18 e), produire une analyse de sensibilité qui va
19 mesurer la robustesse des trois tests économiques
20 de rentabilité du GDP Affaires face à une variation
21 des coûts évités, des autres coûts du programme,
22 que ce soit appui financier ou coûts pour le
23 client, ainsi que pour les mégawatts... les
24 kilowatts réduits, et on précisait que l'analyse
25 présenterait les hypothèses à la base de scénarios

1 favorables et défavorables élaborés et produire un
2 scénario qui serait basé sur le coût évité de vingt
3 dollars (20 \$) du kilowatt hiver. Est-ce que ça, ça
4 vous pose un problème de produire cette analyse?

5 (9 h 43)

6 M. HANI ZAYAT :

7 R. Ce qui pose problème, ce n'est pas tant de produire
8 l'analyse, mais d'interpréter une telle analyse. Je
9 peux dire rapidement, le programme est basé sur des
10 coûts unitaires. On peut faire ça sur un an, sur
11 trois ans ou sur dix (10) ans. On dit simplement
12 notre coût évité est à cent dollars (100 \$), on en
13 donne soixante-dix (70) ici, c'est sûr que si on
14 faisait l'analyse sur la base de vingt dollars
15 (20 \$), bien, le programme ne serait pas rentable.
16 C'est aussi simple que ça.

17 On peut produire l'analyse. Par contre,
18 comment on la qualifierait, je peux vous dire
19 qu'avec des coûts évités à vingt dollars (20 \$), le
20 programme ne serait pas rentable. On fait quoi avec
21 ça à partir de là? On considère que c'est pas le
22 bon indicateur, vingt dollars (20 \$), ni quarante
23 dollars (40 \$), ni soixante-dix dollars (70 \$). Le
24 bon indicateur pour ce programme-là c'est le coût
25 évité de long terme qui est à cent six dollars

1 (106 \$). Mais on n'a pas de problème à faire les
2 calculs. On a un problème avec l'utilisation qui
3 peut en être faite.

4 Q. **[21]** Mais ce que vous me dites c'est que vous êtes
5 en mesure de la produire comme élément de
6 comparaison.

7 R. Je suis capable de la produire mais pas comme
8 élément de comparaison. C'est que pour moi, c'en
9 n'est pas un élément de comparaison, c'est pas une
10 référence.

11 Q. **[22]** Écoutez...

12 R. Mais je suis capable de la produire.

13 Q. **[23]** D'accord. On va voir, de toute façon, tout à
14 l'heure dans les précisions du tableau de la pièce
15 A-0004 que la Régie vient de produire qu'il y a un
16 scénario qui, notamment au point 6 e), qui peut
17 être couvert partiellement par cette question-là,
18 on pourra en rediscuter.

19 Lors de votre analyse de sensibilité au
20 niveau des coûts évités, j'imagine que vous allez
21 inclure les coûts évités de transport, coûts de
22 distribution à l'intérieur, ceux que vous jugez
23 applicables au calcul du programme?

24 R. Oui, comme ce qui a été fait dans la preuve.

25 Q. **[24]** C'est parfait. Donc, je vous invite à prendre

1 la pièce A-0004 qui est un tableau complémentaire
2 pour bonifier le point 6. Donc, ça couvre des
3 points, ça les recoupe, mais il y a également de
4 l'information plus raffinée ou supplémentaire qu'on
5 vous demande.

6 Donc, comme vous pouvez voir, on vous
7 demande les coûts totaux du GDP Affaires avec la
8 VAN puis en l'harmonisant à chaque année, l'appui
9 financier. Au niveau des mégawatts réduits, la
10 Régie demande à ce que vous précisiez, dans le cas
11 où les quantités seraient différentes de celles qui
12 sont inscrites à la ligne GDP Affaires du tableau 1
13 de la pièce B-0004, d'expliquer ces différences.

14 Au niveau de l'appui unitaire, on voudrait
15 que vous précisiez si vous prévoyez indexer ou
16 ajuster le montant d'appui financier. C'est une
17 précision qui serait importante.

18 Après ça, les autres coûts. Parmi les
19 autres coûts, précisez les montants associés aux
20 charges en précisant, est-ce que c'est de la
21 promotion, des frais de promotion, des frais
22 d'exploitation.

23 Après ça, les pertes de revenu. Donc, vous
24 nous précisez si vous anticipez des pertes de
25 ventes qui découleraient de la participation au

1 programme, que ce soit en puissance, énergie ou
2 tout autre. Monsieur Zayat, je vous vois froncer
3 les sourcils. Est-ce que ça posait un problème?

4 R. Non, non, il n'y a pas de problème.

5 Q. [25] Non? O.K. Si on continue dans le tableau, au
6 niveau des coûts évités totaux, on voudrait
7 ventiler les mégawatts de référence en précisant,
8 dans le cas où les quantités seraient différentes
9 de celles associées au GDP Affaires, de justifier
10 la différence.

11 Et enfin, les coûts évités unitaires, et
12 c'est là que je vous dis que c'est un exemple parmi
13 le cas de figure qu'on essayait de capter au niveau
14 du point 6 e), fournir un scénario qui va associer
15 un coût évité de vingt dollars (20 \$) du kilowatt-
16 hiver, de deux mille dix (2018) à l'hiver deux
17 mille vingt-deux-deux mille vingt-trois (2022-2023)
18 et de cent dix dollars (110 \$) du kilowatt-an à
19 partir de deux mille vingt-trois-vingt-quatre
20 (2023-24), tel que constaté dans la décision D-
21 2018-025. Donc ça, ça serait un cas de figure que
22 la Régie vous demande d'illustrer.

23 (9 h 48)

24 Puis enfin, bien, le TNT, coûts évités
25 moins les coûts totaux, qui devrait apparaître dans

1 le tableau. Donc, ça, ça constitue les informations
2 supplémentaires qu'on vous demanderait en fonction
3 du point 6. Là, je voulais voir si ça vous posait
4 un problème un peu à brûle-pourpoint?

5 R. Est-ce que je peux le mettre dans mes mots juste
6 pour être sûr que je comprends correctement ce
7 qu'on pense vous remettre?

8 Q. **[26]** Allez-y!

9 R. Et le programme est basé là-dessus. C'est
10 essentiellement sur des coûts unitaires et des
11 quantités. Donc, le coût unitaire, le coût évité
12 unitaire, c'est en dollars du kilowatt. L'aide
13 financière ou la réduction qui est accordée aux
14 clients est en dollars du kilowatt. Après ça, on va
15 multiplier les quantités obtenues par les prix et
16 par les coûts évités. Et à ça, il y a quelques
17 coûts fixes qui sont les propres programmes, mais
18 qui sont relativement peu importants. Ce n'est pas
19 ça l'essentiel du dossier. L'essentiel du dossier,
20 c'est vraiment les coûts unitaires en puissance,
21 autant en coûts évités qu'en aide financière.

22 Après ça, les quantités, si on a dix
23 mégawatts (10 MW), on va multiplier par dix (10).
24 Puis si on a cent mégawatts (100 MW), on va
25 multiplier par cent (100). Donc, toute l'analyse

1 économique est relativement simple et elle est
2 complète de cette façon-là. L'important, c'est de
3 mettre le niveau d'aide financière au bon niveau
4 pour aller chercher le maximum de mégawatts qu'on
5 veut aller chercher pour répondre à notre bilan en
6 puissance.

7 Je comprends qu'ici c'est de décortiquer un
8 petit peu de façon différente. Mais essentiellement
9 ce qu'on pourrait vous donner, dans le fond, c'est
10 le coût unitaire, cent six dollars (106 \$), si j'ai
11 le droit de répondre. L'aide financière à soixante-
12 dix dollars (70 \$). Puis l'écart entre les deux.
13 Puis on va enlever des coûts fixes qui sont des
14 coûts de mise en place du programme de promotion de
15 sensibilisation, et caetera. C'est ça.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Q. [27] Dans vos coûts fixes, est-ce que vous incluez
18 les pertes de revenus? Parce que j'imagine que ce
19 n'est pas nécessairement significatif. Mais vous
20 allez les inclure dedans ou vous ne pensiez pas les
21 inclure dedans?

22 R. Bien, étant donné qu'ils ne sont pas... Il faudrait
23 que je revérifie comment ça a été traité. Étant
24 donné, je vous ai répondu tout à l'heure qu'on ne
25 planifiait pas l'utilisation de ce moyen-là. Quand

1 on dit, c'est un moyen pour cent (100) heures,
2 c'est jusqu'à un maximum de cent (100) heures. Puis
3 le message qu'on donne à nos clients, c'est qu'il
4 faut que vous soyez prêts à être interrompus
5 jusqu'à un maximum de cent (100) heures. Il y a des
6 années où ça peut être zéro, ou proche de zéro,
7 zéro, cinq heures, dix heures. Il y a des années
8 froides, ça peut être cinquante (50) heures.

9 Mais pour les modèles de fiabilité pour
10 être vraiment contributif au bilan en puissance, la
11 norme ou nos besoins sont pour cent (100) heures.
12 Mais ça ne veut pas dire qu'ils vont être appelés
13 cent (100) heures. Donc, il n'y a pas... C'est pour
14 ça que je dis, il n'y a pas de planification qu'on
15 va avoir de l'énergie pendant ces cent (100) heures
16 là, ni qu'on va avoir une perte de revenus pendant
17 ces cent (100) heures là.

18 Ce qui est vraiment déterminant pour ce
19 programme, c'est qu'il est... je réitère, c'est
20 qu'il est présent au bilan en puissance, même s'il
21 ne contribue pas en énergie. Puis je vais le dire,
22 l'important, c'est de pouvoir l'inscrire au bilan
23 de puissance. Et, après ça, selon les années, on va
24 en faire une utilisation selon les besoins des
25 approvisionnements, selon les besoins de la

1 demande, selon les aléas climatiques et peut-être
2 aussi selon les conditions de marché qui peuvent
3 exister.

4 Mais l'important, c'est de pouvoir le
5 marquer comme étant un moyen sur lequel on peut
6 compter à l'instar des autres moyens qui sont dans
7 notre bilan de puissance et qu'on n'appelle pas
8 nécessairement. Je vais faire un exemple simple.
9 C'est la réduction de tension. On a deux cent
10 cinquante mégawatts (250 MW) qui sont inscrits au
11 bilan, mais ça ne veut pas dire qu'on fait de la
12 réduction de tension à chaque année pour deux cent
13 cinquante mégawatts (250 MW). Mais il est
14 contributif. On considère qu'en cas d'urgence, il
15 peut répondre à la demande.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Maître Gariépy, on va vous interrompre quelques
18 secondes. Madame Falardeau.

19 (9 h 53)

20 Mme ESTHER FALARDEAU :

21 Q. [28] Oui. Bonjour. Vous disiez que votre analyse
22 est basée sur le coût évité unitaire et que vous
23 allez produire cette donnée-là en réponse à nos
24 demandes. Est-ce que vous pourriez aussi inclure
25 comment ce coût unitaire là est déterminé? C'est-à-

1 dire la valeur des paramètres et la définition
2 aussi des paramètres sur laquelle il est basé. Ce
3 coût unitaire, j'imagine que c'est un coût moyen,
4 donc il est calculé à partir de la division de deux
5 termes? J'aimerais que vous nous fournissiez la
6 valeur des deux termes et la définition de ces
7 paramètres-là. À moins que je me trompe, corrigez-
8 moi.

9 M. HANI ZAYAT :

10 R. En fait, c'est comme... c'est la valeur de notre...
11 donc c'est... le comparatif, c'est un moyen en
12 puissance et donc c'est le dernier moyen en
13 puissance qu'on a été acheter en deux mille quinze
14 (2015), donc c'est l'appel d'offres...

15 Q. **[29]** C'est ça.

16 R. ... qui a donné lieu à cinq cents mégawatts (500
17 MW) de puissance au coût de cent six dollars
18 (106 \$), qui sont donc les contrats signés. Donc
19 c'est la composante fixe de ce contrat-là, cent six
20 dollars (106 \$), du... du kilowatt-an.

21 Q. **[30]** Donc c'est...

22 R. C'est tout simplement ça.

23 Q. **[31]** La valeur du contrat divisée par...

24 R. C'est la valeur unitaire du contrat. Donc le
25 contrat c'est pour cinq cents mégawatts (500 MW),

1 mais il y a une valeur pour chacun des mégawatts.

2 Q. **[32]** D'accord.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Merci.

5 M. HANI ZAYAT :

6 R. C'est direct.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Ça va. Maître Gariépy.

9 Me ANNIE GARIÉPY :

10 Q. **[33]** Monsieur Zayat, si je comprends bien ce que
11 vous avez dit en vos mots, puis... bien comme vous
12 n'êtes pas un homme de peu de mots, je m'y suis un
13 petit peu perdue à un moment donné. Je vais juste
14 vérifier si vous m'avez dit « oui » ou « non »,
15 vous êtes en mesure de faire le tableau, dans un
16 premier temps. Puis ça, ça va être la première
17 réponse. Vous pouvez tout de suite me dire « oui »
18 ou « non ». On saura ce que vous allez nous
19 fournir, là, dans la demande à propos du tableau.
20 Est-ce que vous êtes en mesure de le faire ou non?

21 M. HANI ZAYAT :

22 R. Je vais reprendre le tableau, puis je vais les
23 passer rapidement. Donc appui financier mégawatts
24 réduits, oui, je vais vous le donner pour un
25 mégawatt (1 MW) et pour ce qui est inscrit au

1 bilan, donc pour un nombre de mégawatts X. Le prix
2 unitaire, on va vous le donner pour un mégawatt (1
3 MW) et pour le nombre de mégawatts qui est inscrit
4 au bilan. Les autres coûts, ça va être une charge
5 fixe qu'on va vous donner. Les pertes de revenus,
6 ça risque d'être... je vais vous revenir là-dessus,
7 ça peut être non applicable, ou si c'est applicable
8 ça peut être extrêmement petit. Donc ça ne sera pas
9 nécessairement... ça ne sera pas significatif.

10 Coûts évités totaux, mégawatt de référence,
11 là je ne suis pas sûr de ce que c'est. C'est les
12 coûts évités, oui, on peut vous le donner. Donc
13 c'est les mégawatts... c'est le coût évité
14 unitaire. Et les mégawatts de référence, bien ils
15 vont aller avec la colonne, donc soit de façon
16 unitaire, soit pour le total tel qu'inscrit au
17 bilan. Est-ce que j'ai bien compris?

18 Q. **[34]** Vous avez... très bon élève, vous avez bien
19 répondu. Je n'aurai pas une deuxième question là-
20 dessus. Je vais passer aux questions... les autres
21 questions complémentaires sur la pièce A-0004. Au
22 point 7, c'est une question de précision pour
23 montrer... pour vous expliciter l'angle dans lequel
24 on voudrait les comparaisons entre différentes
25 options tarifaires qui existent, là.

1 Donc on voudrait que... la Régie aimerait
2 que vous expliquiez le rôle puis le positionnement
3 du programme GDP Affaires par rapport à l'option
4 d'électricité interruptible, ainsi que par rapport
5 à l'option de tarification dynamique heures
6 critiques qui est offerte aux tarifs généraux. Puis
7 dans cette comparaison, dans le fond, ce qu'on
8 souhaiterait obtenir c'est une élaboration sur les
9 similarités qui distinguent les trois... et ce qui
10 distingue les trois offres. Donc ce qui est commun,
11 ce qui est distinct, en précisant les avantages et
12 les inconvénients de chacune de ces trois offres.
13 Ça, ça va pour les points 7 et 8. Est-ce que c'est
14 quelque chose que vous êtes en mesure... est-ce que
15 vous comprenez bien la demande puis est-ce que vous
16 êtes en mesure de nous fournir l'information?

17 R. Bien sûr.

18 Q. **[35]** Donc, maintenant il reste deux petits points
19 supplémentaires qui sont des questions qui sont
20 issues de la très récente actualité. La Régie
21 aimerait que vous élaboriez sur le rôle puis le
22 positionnement du GDP Affaires par rapport aux
23 mesures qui ont été proposées ou inventoriées, je
24 dirais, dans le plan directeur de TEQ qui a été
25 déposé il y a quelques jours. On voit, à l'annexe 6

1 du plan directeur, pour ne rien dévoiler, là, que
2 le GDP Affaires est listé, donc on aimerait avoir
3 un contexte, bien comprendre le rôle et le
4 positionnement du programme dans le contexte du
5 plan directeur.

6 (9 h 58)

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Maître Gariépy, je vais vous arrêter juste pour une
9 précision.

10 Q. [36] C'est que, effectivement, on voit dans les
11 annexes que le plan de GDP Affaires se retrouve
12 dans les mesures prévues au plan directeur, mais on
13 voit aussi, dans la section, et là ne me demandez
14 pas le numéro de la section, mais c'est à la... le
15 sommaire est à la page 102, sur les bâtiments
16 commerciaux et institutionnels des mesures
17 d'efficacité énergétique pour essayer de justement
18 aider les bâtiments à mieux gérer leur consommation
19 d'énergie au moyen de programmes d'efficacité
20 énergétique principalement.

21 Et en vue, entre autres, de réduire la
22 consommation de combustible... fossile. Oui. Merci.
23 Je cherchais le terme, j'étais à carbone, ce
24 n'était pas le bon terme, alors de combustible
25 fossile.

1 Dans le programme GDP Affaires, ce que l'on
2 voit ou ce qu'on lit aussi dans les lettres de
3 commentaires qu'on a reçues, c'est qu'il y en a
4 quelques-uns, mais je ne sais pas quelle est la
5 proportion, qui utilisent des génératrices qui
6 utilisent du combustible fossile pour s'inscrire au
7 programme GDP Affaires. Alors, évidemment, on
8 cherche à voir les liens qu'il faut faire.

9 Est-ce que ça s'inscrit bien à ceux qui
10 sont avec les génératrices diesel, là, à quel point
11 ça s'inscrit dans le plan directeur de TEQ? C'est
12 dans ce sens-là, là, entre autres, on semble voir
13 deux positionnements. Alors, si vous seriez en
14 mesure de nous éclairer là-dessus.

15 Évidemment, moi, j'ai lu le plan hier soir,
16 le plan directeur hier soir, alors je n'ai pas
17 participé à son élaboration. Alors, si vous êtes en
18 mesure de nous informer un peu plus sur comment ça
19 s'inscrit, on apprécierait.

20 M. RÉMI DUBOIS :

21 R. Vous avez pris de l'avance sur nous. Moi, je ne
22 l'ai pas encore lu, donc... Mais, soyez rassurée,
23 on travaille de façon très étroite avec les gens de
24 TEQ concernant évidemment la couverture de ce qui
25 est dans le plan directeur et nos programmes à

1 nous. Donc, je ne pense pas qu'il y a incongruité
2 là-dedans, mais... Donc, je veux vous rassurer à
3 l'effet qu'on va vous répondre adéquatement à la
4 réponse.

5 Q. **[37]** Oui. C'est ça, c'est parce que...

6 R. Mais, je n'ai pas le détail, mais c'est sûr que
7 c'est des choses qui sont adressées déjà.

8 Q. **[38]** C'est principalement lié à l'utilisation des
9 génératrices, là.

10 R. Oui. Mais, on va encore parler, je pense, de
11 volumes extrêmement petits.

12 Q. **[39]** Mais, c'est parce qu'on l'ignore, ce n'est pas
13 dans la preuve, ça.

14 R. Non.

15 Q. **[40]** C'est quoi la proportion de ceux qui sont en
16 génératrice et ceux qui sont en...

17 R. Non. Ce que je veux dire, c'est en nombre d'heures
18 de toute façon.

19 Q. **[41]** Ah!

20 R. Si c'est zéro heure, on s'entend qu'on n'émettra
21 pas de GES, donc...

22 Q. **[42]** O.K.

23 R. ... et « up to » cinquante (50) heures. On pourrait
24 faire des simulations là-dessus, bien évidemment.
25 Mais, on va parler vraiment de très, très, très

1 petits volumes, contrairement à des équipements qui
2 sont pleinement au combustible pendant toute la
3 période de chauffe. Mais, on va y répondre, soyez
4 assurée.

5 Q. **[43]** Merci.

6 M. HANI ZAYAT :

7 R. Puis il faudrait évidemment aussi mettre en
8 contexte puis savoir c'est quoi l'alternative. Si
9 ce n'est pas de la GDP Affaires, mettons qu'il y
10 avait une tranche qui était à travers l'utilisation
11 des génératrices, bien l'alternative... Il va
12 falloir se positionner sur quelle est
13 l'alternative.

14 Q. **[44]** Oui. Bien, en fait, écoutez, comme je vous
15 dis, ma compréhension n'est pas nécessairement très
16 fine, hein! Je l'ai lu hier, hier soir. Mais, il
17 semblait faire plus appel à la gestion de l'énergie
18 au moyen de thermostat ou de d'autres moyens
19 mécaniques, là, mais alors plutôt que les
20 génératrices, alors... Mais, c'est juste
21 réconcilier ces positions-là.

22 R. Ça va.

23 Me ANNIE GARIÉPY :

24 Q. **[45]** Enfin, le dernier élément de complément de
25 preuve, si vous pouviez expliquer et contextualiser

1 le rôle et le positionnement du programme GDP
2 Affaires, le cas échéant, là, par rapport au décret
3 relatif qui a été publié sur les chaînes de bloc.
4 Est-ce qu'il y aura contribution du programme? Est-
5 ce qu'il y a un... si c'est interrelié, nous donner
6 les éléments de contexte. Est-ce que vous serez en
7 mesure, là, de fournir l'information?

8 R. Oui, effectivement. Je dirais que le point commun
9 entre les deux, c'est que les deux prennent acte du
10 fait qu'on a un bilan de puissance extrêmement
11 serré.

12 Q. **[46]** Pour ma part, ça complète, là, les compléments
13 de preuve que j'avais à vous présenter.

14 (10 h 03)

15 LA PRÉSIDENTE :***

16 Je pense que ça va compléter à ce moment-là cette
17 partie-là, à moins que vous ayez des questions,
18 Maître Fraser?

19 Me ÉRIC FRASER :

20 Non, je n'ai pas de questions, Madame la
21 Présidente.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Évidemment, on ne vous a pas demandé de délai. En
24 vertu de la demande du traitement accéléré, on
25 s'entend que, normalement, le plus tôt est le

1 mieux.

2 Me ÉRIC FRASER :

3 Tout à fait.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Merci.

6 Me ÉRIC FRASER :

7 J'imagine qu'on peut libérer les témoins.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Absolument. Je vous remercie beaucoup. Vous êtes
10 maintenant libérés.

11 Maître Fraser, je sais que, dans votre preuve, vous
12 aviez mentionné que si on devait refuser le
13 programme, il faudrait aller en appel d'offres
14 puis, à ce moment-là, ça prend quand même quelque
15 temps. De mémoire, je ne me souviens pas si le
16 délai précis pour partir cette machine-là avait été
17 précisé. Alors, si ça ne l'est pas, auriez-vous la
18 gentillesse de nous préciser combien de temps ça
19 prendrait.

20 Me ÉRIC FRASER :

21 Oui, il n'y a pas de problème.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Merci beaucoup. Bonjour, Maître Thibault-Bédard.

24 Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

25 Bonjour à tout le monde. Prunelle Thibault-Bédard

1 pour le RNCREQ. On se demandait si c'était possible
2 de peut-être juste donner un cinq à dix minutes
3 pour les personnes présentes dans la salle parce
4 qu'on a quelques petites idées qui apparaissent
5 dans nos têtes, peut-être des petites précisions,
6 mais si l'objectif de tout ça est de réduire les
7 DDR, on se dit que c'est peut-être utile à ce
8 stade-ci de demander des précisions plutôt que de
9 les demander plus tard.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Écoutez, on va prendre la pause tout de suite. On
12 va faire ça. Il est dix heures... J'ai dix heures
13 et cinq (10 h 05) à mon ordinateur. On va prendre
14 une pause jusqu'à dix heures et vingt (10 h 20). Et
15 puis on revient par la suite.

16 Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

17 Merci.

18 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

19 REPRISE DE L'AUDIENCE

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Rebonjour. Peut-être juste un point général, pour
22 vous signaler... pour signaler au Distributeur en
23 fait, il y a beaucoup des arguments qui se
24 retrouvent dans la preuve actuellement du
25 Distributeur qui avaient été faits en décembre

1 dernier dans le dossier 4011. Et si on se retrouve
2 ici aujourd'hui, c'est parce que ces arguments-là
3 n'avaient pas nécessairement convaincu la Régie.
4 Alors, juste reprendre les mêmes arguments, ce
5 n'est pas nécessairement gagnant. Alors, on vous
6 encourage à développer un argumentaire ou une
7 démonstration, pas juste des affirmations, mais une
8 démonstration chiffrée que le programme est
9 rentable. Là-dessus, nous sommes rendus au point
10 sur la demande. Et on va commencer par... On va y
11 aller en ordre alphabétique. On va commencer par
12 l'Association coopérative d'économie familiale de
13 l'Outaouais, donc l'ACEFO. Maître Cadrin.

14 REPRÉSENTATIONS PAR Me STEVE CADRIN :

15 Bonjour à la Régie. Maître Steve Cadrin pour
16 l'Association coopérative d'économie familiale de
17 l'Outaouais. Je peux faire les représentations
18 également pour l'AHQ-ARQ en même temps, question de
19 ne pas trop faire de pas dans la journée, j'en ai
20 juste dix mille à faire, selon mon téléphone.
21 Alors, pour me garder en forme. Si ça vous agréé.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Absolument.

24 Me STEVE CADRIN :

25 Alors, pour ce qui est de l'ACEFO, essentiellement,

1 vous avez demandé tout à l'heure si c'est
2 l'ensemble du dossier qui nous intéresse ou
3 certains points très particuliers. À ce stade-ci,
4 ce sera l'ensemble du dossier de façon globale.
5 Partage des préoccupations de la Régie quant à la
6 nécessité d'avoir une preuve complète évidemment
7 dans ce dossier-ci surtout avec les délais dont on
8 parle actuellement pour pouvoir, nous aussi, être
9 en mesure de réagir, que ce soit un processus aussi
10 qui nous permette à nous comme intervenants d'être
11 présents puis de faire valoir les points de vue
12 qu'on a à faire valoir en bout de piste, puis
13 évidemment pas s'engager sur des débats inutiles
14 qui ne seraient pas nécessaires ou encore une fois
15 peut-être pas revenir aussi dans les dossiers. On a
16 parlé du programme de conversion, dossier R-4000,
17 ne pas avoir réouverture d'enquête à post-dossier.
18 (10 h 23)

19 Mais je comprends que la nature même de la
20 bête ici du dossier n'est pas dans ce sens-là.
21 Alors, évidemment, l'ACEFO considère que le
22 Distributeur est maître de sa preuve, c'est lui qui
23 fait cette demande-là, du GDP Affaires, puis si, en
24 bout de piste, il ne répond pas à l'ensemble des
25 demandes à la Régie, et là je parle pour l'ACEFO

1 seulement, je comprends qu'il aura à vivre les
2 conséquences de la décision de la Régie. Parce que
3 je pense qu'il a une démonstration à faire,
4 démonstration qui était demandée dans le dossier
5 4011.

6 Alors, pour les enjeux procéduraux, là, on
7 va se plier à vos enjeux. Évidemment, on va vivre
8 le calendrier estival que vous allez mettre en
9 place. Puis on comprend la problématique, alors...
10 d'autant plus important d'avoir la preuve la plus
11 complète possible, incluant les demandes qui
12 apparaissent à la décision mais, bien sûr, celles
13 qui ont été ajoutées aujourd'hui, le plus complet
14 possible, évidemment, avec les chiffres, là. Je
15 reprends l'expression tout à l'heure, madame la
16 régisseuse Falardeau, qualitatif et quantitatif.
17 Donc, il y a des chiffres qui sont demandés, il y a
18 du qualitatif aussi qui est demandé. On a eu
19 beaucoup de discussion sur le qualitatif mais on
20 aimerait avoir quand même du quantitatif, des
21 choses, des justifications.

22 Je vais maintenant un pas pour vous dire,
23 ça complète pour l'ACEFO. Je vais maintenant du
24 côté AHQ-ARQ. Nous étions présents au dossier 4011,
25 nous avons discuté du GDP Affaires, nous avons fait

1 valoir plusieurs préoccupations avec le GDP
2 Affaires. La première préoccupation qu'on a ce
3 n'est pas de tuer le projet, excusez-moi
4 l'expression, on a suggéré, vous vous souviendrez
5 peut-être, dans le dossier 4011, de le limiter à
6 deux cents mégawatts (200 MW). Votre décision était
7 haute, là, deux cent trente mégawatts (230 MW),
8 sauf erreur.

9 Alors, on n'est pas là, ici, pour mettre
10 fin au programme. Ce n'est pas ce qui a été
11 demandé, pas du tout. C'est un programme, c'est un
12 moyen intéressant. Il y a des éléments qui ont été
13 mentionnés par monsieur Zayat et on est, dans une
14 large mesure, d'accord avec l'idée d'explorer au
15 maximum la capacité de ce programme-là. Nos enjeux
16 sont sur... de comparer et d'utiliser ce programme-
17 là de la même façon que tout autre programme, qu'il
18 soit d'efficacité énergétique, tarifs ou... bon,
19 les quatre que vous avez énumérés, peu importe,
20 selon le cas. Mais qu'il soit comparé adéquatement,
21 qu'on ait les éléments qui nous permettent de le
22 comparer et de l'ajuster au bon endroit.

23 Les coûts évités, c'est un exemple qu'on a
24 déjà discuté dans le passé, c'est une
25 problématique, on l'a mentionné. On a une

1 problématique avec les coûts évités qui sont
2 proposés, tout autant que ceux qui sont proposés
3 actuellement, on l'était à l'époque. Puis on
4 suggérait, vous vous souviendrez, vingt dollars le
5 kilowatt hiver (20 \$ kW/hiver).

6 Alors donc, j'ai envoyé, par la magie des
7 Internets, une série d'enjeux de preuve
8 complémentaire, à défaut de mettre ça autrement.
9 J'ai également réussi à les imprimer parce que j'ai
10 le bonheur d'habiter dans la même tour de la Bourse
11 que la Régie. Alors, je peux vous les remettre
12 immédiatement. Juste m'en garder une. Je fais
13 toujours ça, je donne toutes les copies puis là je
14 réalise que je n'en ai pas.

15 LA GREFFIÈRE :

16 Excusez-moi, Maître Cadrin. Vous les avez déposés
17 au SDÉ?

18 Me STEVE CADRIN :

19 Bien, non, malheureusement. Je vous les ai envoyés
20 par courriels, c'est que j'ai réussi à faire dans
21 le délai. Alors, ce matin.

22 Alors, suite à la question que vous avez
23 posée, Madame la Régisseuse Duquette, vous nous
24 avez invités à poser, aujourd'hui, nos questions,
25 dans la mesure du possible, complémentaires. Alors,

1 à défaut de meilleur terme, donc nous avons un
2 document « Enjeux de preuve complémentaire », qu'on
3 pourra coter en temps et lieu. Et je demanderais la
4 gentillesse de la Régie de peut-être le verser au
5 dossier, dans le fond. Alors, dossier SDÉ.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 On va lui donner une cote, Madame la Greffière.

8 Me STEVE CADRIN :

9 Je m'excuse, je ne sais plus où on en est rendu.
10 J'imagine 2, là, mais c'est C-AHQ-ARQ-0002.

11 LA GREFFIÈRE :

12 Oui, numéro 2.

13 Me STEVE CADRIN :

14 C'est ça. Merci.

15

16 C-AHQ-ARQ-0002 : Enjeux de preuve complémentaire

17

18 Me STEVE CADRIN :

19 Alors, c'est un document que monsieur Raymond avait
20 déjà préparé en vue de la rencontre d'aujourd'hui,
21 du moins en partie. Suite à votre suggestion de
22 tout à l'heure, j'aurais eu l'opportunité de vous
23 lire ça, de façon manuscrite, en partie. Alors, on
24 l'a écrit. Je ne pense pas que ce soit pertinent
25 que je vous lise chacune des questions qui sont là.

1 Ce sont des questions qu'on... disons, c'est une
2 forme de demande de renseignements accélérée, si je
3 peux le dire comme ça. Normalement, on fait des
4 références, on prend les citations, et caetera,
5 vous savez comment on fonctionne.

6 Alors, évidemment, là, on a posé plusieurs
7 questions qui tournent autour un peu des mêmes
8 sujets peut-être que vous avez déjà discuté. Mais
9 pour s'assurer que ces éléments seront ajoutés. Si
10 le Distributeur juge non pertinent de répondre à
11 certains, bien, il ne répondra pas, on verra ce
12 qu'il y aura en audience comme discussion, si... en
13 tout cas, on verra le processus que vous allez
14 établir. J'ai dit « audience » mais... demande de
15 renseignements ou autres, là, on pourra préciser
16 peut-être les questions.

17 Puis on offre notre collaboration si
18 certaines questions ne sont pas claires, là, compte
19 tenu de la vitesse à laquelle on les a préparées.
20 Mais on voulait quand même donner un document utile
21 pour pouvoir préparer une preuve complémentaire
22 avec un « deadline » ultra-rapide. Alors, je salue
23 l'exercice de monsieur Raymond de l'avoir fait et
24 d'avoir mis les références, dans la mesure du
25 possible, à la preuve, là. Donc, vous allez pouvoir

1 vous y retrouver sans que les citations ne soient
2 là.

3 (10 h 28)

4 Et, si le Distributeur a des questions, ou
5 ce n'est pas claire, certaines de questions, à
6 cause de la vitesse à laquelle on les a posées,
7 bien, on est disponible pour en discuter même hors
8 cour, même hors Régie, je devrais dire. Alors, on
9 sera là si jamais il y a des éléments qui peuvent
10 être évités, là, pas faire répondre à des mauvaises
11 questions qui prennent des éternités à répondre
12 alors qu'on ne s'est pas compris tout simplement.
13 Alors, c'est peut-être là le seul enjeu.

14 Alors, pour ce qui est du reste, là, bon,
15 pour ce qui est de la procédure du dossier, bien ça
16 va être un peu similaire, l'ACEFO, on va se plier à
17 l'agenda que vous allez nous donner. Par contre,
18 encore une fois, ces questions-là, si elles ne sont
19 pas répondues, bien elles vont se retrouver à
20 quelque part dans le processus, éventuellement. Que
21 ce soit des demandes de renseignements, que ce soit
22 des questions en audience, avec tout ce que ça
23 implique, et je comprends que certains des éléments
24 qui sont mentionnés là peuvent requérir un certain
25 travail ou une certaine recherche, une certaine,

1 disons, vérification des dossiers.

2 Alors, on invite tout de suite à regarder
3 cette question-là puis comme je l'ai dit, on est
4 ouvert à la discussion, même hors Régie, s'il le
5 faut. Merci.

6 Ah, puis je veux juste terminer, encore une
7 fois, en disant, j'ai oublié un point, excusez-moi.
8 Avec la vitesse à laquelle on veut faire ce
9 dossier-là, je m'interroge sur la possibilité
10 d'avoir une décision qui traitera simplement de
11 l'hiver à venir, là, l'hiver deux mille dix-huit-
12 deux mille dix-neuf (2018-2019) sur un aspect
13 intérimaire, là. Je reviens à ce que je disais au
14 tout début, là, je boucle la boucle comme ça et
15 j'allais oublier de le faire en vous disant nous
16 avons déjà recommandé, l'AHQ-ARQ, de maintenir les
17 clients en place. Ceux qui en ont profité à ce
18 stade-ci, ceux qui ont pu l'utiliser à ce stade-ci,
19 pour ne pas les perdre et ne pas les décourager de
20 rester dans le futur parce que ça peut être
21 intéressant ce programme-là, on l'ajustera en temps
22 et lieu. Ça c'est pour les clients existants.

23 Et on avait mis une limite dans la dernière
24 décision, on pourrait peut-être même reporter cette
25 limite de deux cent trente mégawatts (230 MW) pour

1 l'hiver à venir parce que j'ai cru comprendre qu'on
2 parlait de suspension du programme. D'ailleurs, on
3 n'a pas posé, nous, de questions, là, aux
4 représentants d'Hydro-Québec, mais je présume qu'il
5 n'y a pas de programme GDP Affaires, mais peut-être
6 qu'il y en a un, là, alors je ne le sais plus.
7 Je...

8 LA PRÉSIDENTE :

9 En fait, vous me rappelez que j'avais effectivement
10 cette question-là à poser au Distributeur.

11 Me STEVE CADRIN :

12 Bonne question.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 C'est une bonne question parce qu'il nous annonce
15 la suspension du programme et évidemment, la
16 décision est due au début septembre. Le
17 Distributeur doit quand même déposer quelque chose
18 au premier (1er) août pour ses tarifs et on se
19 demandait si, à ce moment-là, c'était un zéro qui
20 allait être inscrit ou quand même une prévision
21 plus substantielle que zéro. Alors, Maître Fraser,
22 quand vous pourrez me répondre tantôt...

23 Me STEVE CADRIN :

24 Bien nous, on souhaite que ça soit un chiffre plus
25 que zéro. En fait, on essaie... Comme j'ai dit tout

1 à l'heure, ce n'est pas de tuer le programme, c'est
2 simplement de l'évaluer à sa juste valeur en
3 fonction des vrais critères qu'on doit évaluer puis
4 on pourra juger ensuite. Mais je vois les gens de
5 l'Association des stations de ski, ici, qui, avec
6 plusieurs participants, je suis préoccupé que ces
7 gens-là soient découragés de suivre ce projet-là
8 dans le futur parce qu'on suspendrait ne serait-ce
9 qu'une année parce que les délais procéduraux sont
10 tels que pour faire une audience convenable dans ce
11 dossier-ci, peut-être qu'on n'y arrivera pas.

12 Alors, j'évoque la possibilité d'avoir une
13 décision interlocutoire, intérimaire, appelez-la
14 comme vous voulez. Et si on doit aller plus loin
15 pour aller chercher des nouveaux clients, bien là,
16 à ce moment-là, on réitère ce qu'on avait déjà dit
17 dans le passé, ça ne devrait pas être aux mêmes
18 conditions.

19 On ne va pas amplifier la problématique
20 qu'on a suggérée, problématique déjà dans le 4011,
21 qu'on suggère encore problématique à ce stade-ci,
22 c'est un enjeu majeur pour nous. Mais à ce moment-
23 là, on avait suggéré vingt dollars (20 \$) le
24 kilowatt, alors ça serait peut-être la suggestion
25 qu'on aurait à faire dans une décision intérimaire,

1 mais on pourra peut-être le plaider en temps et
2 lieu cet aspect-là de décision intérimaire si vous
3 allez dans ce sens-là. Mais ça m'apparaîtrait
4 important de ne pas perdre ce programme-là en
5 raison des enjeux de délais, les enjeux procéduraux
6 et la preuve qui doit être bien faite, bien sûr.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 C'est une question à laquelle on avait pensé,
9 Maître Cadrin, sur les mesures intérimaires, mais
10 disons qu'on fonctionne avec l'espoir que nous
11 serons en mesure de répondre à la demande de
12 traitement accélérée. Si on devait constater, pour
13 toutes sortes de raisons, qu'il faut continuer la
14 preuve, et caetera, ou qu'on n'y arrivera pas, bien
15 à ce moment-là, on pourra poser la question avec le
16 Distributeur et les participants sur les mesures
17 qui pourront être prises à ce moment-là.

18 Me STEVE CADRIN :

19 Donc, on sera consulté en temps et lieu sur cette
20 décision intérimaire là, faire part de nos
21 représentations, là, je ne veux pas le faire
22 aujourd'hui, là.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Non, c'est ça. Ça sera... On fonctionne avec
25 l'espoir de pouvoir le réussir, avec l'objectif de

1 réussir le... Et puis si jamais ça ne devait pas
2 être le cas, bien effectivement, on reviendra
3 auprès de tout le monde, là.

4 Me STEVE CADRIN :

5 Je vous remercie.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Merci.

8 Me STEVE CADRIN :

9 Ça complète pour L'AHQ-ARQ. Merci.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Merci beaucoup, Maître Cadrin. Maître Fraser, avec
12 la question qui vient avec le dépôt tarifaire, ça
13 va être, évidemment, juste nous préciser dans quel
14 parc la formule... Je m'attends à ce que ce soit
15 avec les programmes d'intervention en efficacité
16 énergétique puisque c'est comme ça que ça a été
17 libellé, là, dans votre preuve, mais si ce n'est
18 pas le cas, bien évidemment, le préciser.

19 Me ÉRIC FRASER :

20 Parfait.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Merci.

23 Me ÉRIC FRASER :

24 C'est bien pris en note.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Nous allons passer avec l'ACEF de Québec, je ne
3 sais pas si Maître Falardeau est là, je pense qu'il
4 avait signalé qu'il ne serait peut-être pas là
5 aujourd'hui, mais qui réservait son droit de
6 participer. On lui confirmera que ce ne sera pas un
7 problème. Alors l'Association des stations de ski
8 du Québec, Maître Tourillon.

9 (10 h 33)

10 REPRÉSENTATIONS PAR Me MARIE-ANNICK TOURILLON :

11 Essentiellement, nos représentations aujourd'hui
12 c'est simplement pour exprimer qu'on souhaite
13 participer à l'exercice. On s'attend qu'aujourd'hui
14 ça soit de nature un peu plus procédurale mais
15 qu'on puisse ensuite témoigner, peut-être, par
16 écrit. Et on offre notre collaboration, notre
17 expertise pour avoir vécu le programme depuis
18 quelques années.

19 Et puis aussi, bien, on souhaite soulever
20 et faire valoir les particularités propres à
21 l'industrie du ski en termes de consommation
22 énergétique. Donc, essentiellement, moi j'ai pas
23 beaucoup de représentations à faire aujourd'hui
24 mais c'est pour la suite des choses qu'on souhaite
25 être présent.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 C'est parfait, je vous remercie beaucoup Maître
3 Tourillon. L'AQICIE-CIFQ, Maître Pelletier.

4 REPRÉSENTATIONS PAR Me PIERRE PELLETIER :

5 Alors Pierre Pelletier pour l'AQICIE et le CIFQ.

6 C'est l'ensemble du dossier qui nous intéresse,
7 selon différentes perspectives d'ailleurs.

8 Sur la question de la preuve
9 complémentaire, il y a trois éléments qu'on me
10 signale. Premièrement, au niveau du tableau qui a
11 été présenté, la pièce A-0004, le paragraphe 6,
12 dans le tableau, on a une ligne qui concerne les
13 pertes de revenu. On nous indique qu'il n'y a pas
14 de problèmes à les produire mais que le montant
15 serait minime.

16 Notre analyste n'est pas certain de ce que
17 ça représente « minime » mais il trouverait utile
18 qu'on répartisse l'information selon trois
19 hypothèses : l'hypothèse où il y a des appels pour
20 vingt-cinq (25) heures, pour cinquante (50) heures
21 et puis pour cent (100) heures. Alors, s'il était
22 possible au Distributeur de fournir l'information,
23 on l'apprécierait.

24 Le deuxième point concerne le coût évité
25 unitaire. J'ai cru comprendre tantôt mais on

1 n'était pas certains que notre compréhension était
2 bonne, j'ai cru comprendre que le Distributeur
3 était d'accord pour éclater ici, dans le tableau à
4 être fourni, alors éclater le coût évité en trois
5 catégories : la fourniture, le transport et la
6 distribution, comme il l'a fait d'ailleurs dans la
7 présentation de son dossier mais en le faisant
8 selon chacune des années. On a l'information pour
9 une année, on voudrait avoir l'information pour
10 chacune des années.

11 Le troisième point concerne un élément qui
12 avait été soulevé dans le dossier auquel on se
13 réfère beaucoup, le dossier 4000 relativement à la
14 conversion au mazout.

15 Bien d'abord, on comprend de notre côté que
16 les coûts évités ici en fourniture, transport,
17 distribution, dans le fond, sont des coûts évités
18 qui concernent principalement l'appareillage ou
19 l'équipement mais que, d'un autre côté, s'il y a
20 une demande moindre au niveau du transport, bien
21 que, vraisemblablement, la proportion que doit
22 assumer la charge locale dans le coût global de
23 transport risque d'être différente. C'est un
24 élément qui avait été mis de l'avant par nous dans
25 le dossier du mazout et que, si notre souvenir est

1 bon, la Régie avait retenu.

2 Alors, dans le cas du mazout, c'était un
3 élément qui était défavorable à la proposition du
4 Distributeur tandis que dans ce cas-ci, ça sera un
5 élément favorable à la proposition du Distributeur
6 dans le sens où si on économise des coûts de
7 transport, on réduit les quantités de transport,
8 bien, évidemment, la proportion qui va être payable
9 par le Distributeur au Transporteur va se trouver
10 amoindrie si, par exemple, au lieu d'un report
11 trente-cinq mille (35 000), cinq mille (5000) sur
12 un total de quarante mille mégawatts (40 000 MW),
13 on se retrouve au lieu de trente-cinq mille
14 (35 000), on se retrouve à trente-quatre mille
15 (34 000), bien, la proportion de la charge locale
16 diminue et on apprécierait que le Distributeur
17 fournisse, quantifie cet impact-là.

18 Ce sont les trois seuls points qu'on avait
19 là-dessus. La question du calendrier, et cetera,
20 bien, je présume qu'on va revenir là-dessus tantôt
21 mais, pour l'instant, on n'a pas de demande
22 particulière à formuler. Je vous remercie.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Je vous remercie Maître Pelletier. La FCEI, Maître
25 Turmel.

1 (10 h 38)

2 REPRÉSENTATIONS PAR Me ANDRÉ TURMEL :

3 Bonjour à la Régie. André Turmel pour la
4 Fédération canadienne de l'entreprise
5 indépendante. Alors écoutez, en venant ici ce
6 matin, évidemment l'intérêt particulier de la
7 Régie, les clients G et M que nous représentons,
8 c'est au premier chef un point d'intérêt à l'égard
9 de ce qui est offert.

10 Deuxième point d'intérêt, la rentabilité du
11 programme discutée lors du dernier dossier
12 tarifaire, nous préoccupe toujours et encore...
13 encore aussi dans ce dossier-ci. Mais avant même de
14 venir ici ce matin, le mandat que j'avais c'était
15 simplement de... au-delà de ce que la Régie a
16 demandé et a rajouté ce matin de ce qu'on a
17 entendu, nous, évidemment comprenant qu'HQD
18 souhaite aller rapidement, on pense qu'il serait
19 approprié qu'il y ait mise à jour du bilan de
20 puissance qui soit déposé. Parce que le dernier
21 remonte, sauf erreur, à l'état d'avancement de
22 novembre deux mille dix-sept (2017), qui lui-même
23 tire probablement ses données, j'imagine, de l'été
24 deux mille dix-sept (2017), donc ça commence à
25 faire pas loin d'un an.

1 Tout ça, dans le contexte des chaînes de
2 blocs, bon, le plan d'efficacité énergétique qui
3 arrive, les questions de tarifs différenciés à
4 l'heure, on pense que ce ne serait pas inimportant
5 d'avoir cette information-là. Parce que quand on
6 regarde dans la preuve d'HQD, dans le présent
7 dossier, tableaux 1 et 2, on voit bien, à l'issue
8 de deux mille vingt-cinq-vingt-six (2025-2026),
9 bon, mille neuf cents mégawatts (1900 MW) d'une
10 part ou deux mille cinq cents (2500 MW). C'est pour
11 une heure (1 h) à ce moment-là.

12 Mais je vous rappelle que quand on regarde
13 dans la preuve du plan d'approvisionnement
14 notamment, puis je fais référence... s'il y a une
15 mise à jour à faire c'est certainement les tableaux
16 des figures 3-D4 et 3-D5 du dossier du plan d'appro
17 deux mille dix-sept-deux mille vingt-six (2017-
18 2016). C'est la pièce B-0009 à la page 33. Amen.

19 Donc ça... je pense que... parce que quand
20 vous regardez ces tableaux-là vous voyez une belle
21 courbe qui commence en haut à un peu moins de mille
22 neuf cents mégawatts (1900 MW), puis qui s'étire...
23 d'ailleurs, il manque des heures dans la... ça,
24 c'est l'ordonnée, ça c'est l'abscisse ou le
25 contraire. En tout cas, il manque des heures dans

1 la fourchette du bas. Et on suggère que, un, cette
2 mise à jour-là d'au moins ces tableaux-là serait
3 importante; et deux, tant qu'à y être, de faire
4 cette mise à jour du bilan, qui ne doit pas être
5 tellement compliquée puisqu'on est un an plus tard.

6 Quant au reste, alors on n'a pas eu la
7 chance de tout comprendre... pas de comprendre,
8 mais de tout lire ce qui a été déposé par un
9 intervenant précédent, mais il y a beaucoup
10 d'informations. Et quant au... quant à l'horaire,
11 bien je comprends qu'on va revenir un peu plus tard
12 en se disant que c'est sûr que les vacances de la
13 construction c'est un « peak » dans l'année, alors
14 on ne sait pas si on va viser ce « peak »-là ou
15 avant ou après, mais c'est un petit message
16 commanditaire.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Je vous remercie, Maître Turmel. Monsieur Théorêt
19 pour le GRAME.

20 REPRÉSENTATIONS PAR M. JONATHAN THÉORÊT :

21 Bonjour, Madame la Présidente, Monsieur et Madame
22 les Régisseurs. Jonathan Théorêt, directeur du
23 GRAME. D'abord, je plaide le fait que ce n'est pas
24 moi qui suis de ce côté-ci du micro à l'habitude.
25 Notre procureure Geneviève Paquette est en

1 maternité et on la salue et la félicite. Simplement
2 de notre côté évidemment on a un intérêt à
3 intervenir sur l'ensemble des points du dossier. On
4 est intervenant dans le dossier 4011, on sera
5 évidemment intéressés à regarder les rapports
6 finaux du projet-pilote. Et on croyait au départ
7 faire valoir notre intérêt à intervenir dans le
8 dossier par écrit, je ne sais pas si c'est
9 nécessaire d'aller forcément plus loin, vous
10 pourrez peut-être nous éclairer à cet effet. C'est
11 sûr que de notre côté, il y a toujours
12 l'identification de la portion SPEDE du coût évité,
13 qui sera intéressante à regarder dans la
14 rentabilité du programme. Je vais regarder mes
15 notes un petit peu.

16 Il y a également l'élément sur la... de
17 savoir si le programme de réduction de la puissance
18 sont présents dans le plan directeur de TEQ. Moi,
19 je n'ai pas pris connaissance desdits documents
20 puis je suis très intéressé, nous sommes très
21 intéressés par les demandes complémentaires qui ont
22 été faites par la Régie ce matin, notamment au
23 point 9, là, relatif au positionnement du programme
24 par rapport aux mesures du plan directeur de TEQ.

25 (10 h 43)

1 Et finalement, savoir s'il y a des liens à
2 faire entre la demande de réduction de GES de la
3 politique énergétique et les achats de court terme.

4 En terminant, peut-être simplement au
5 niveau procédural, à savoir que nous nous
6 organiserons pour fonctionner dans les délais
7 requis également. Et peut-être souligner le fait
8 que nous croyons qu'il ne faut pas que ce programme
9 cesse en attendant. Donc, je joins mes
10 préoccupations celles de maître Cadrin tout à
11 l'heure qui soulignait qu'il serait important, à
12 défaut d'avoir une décision sur l'ensemble du
13 dossier, de reconnaître l'importance de poursuivre
14 avec le programme par éventuellement une décision
15 provisoire pour l'hiver deux mille dix-huit, deux
16 mille dix-neuf (2018-2019) pour la poursuite du
17 projet pilote.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Monsieur Théorêt, deux petites questions.

20 M. JONATHAN THÉORÊT :

21 Oui.

22 LA PRÉSIDENTE:

23 La première est plus d'intendance. On se joint à
24 vous pour féliciter maître Paquet. Cependant, pour
25 la suite du dossier, elle a droit à un congé de

1 maternité bien bien mérité...

2 M. JONATHAN THÉORÊT :

3 Tout à fait.

4 LA PRÉSIDENTE:

5 ... j'en suis convaincue, si vous avez l'intention,
6 il va falloir vous constituer un nouveau procureur,
7 vous ne pourrez pas le faire... Aujourd'hui, on
8 comprend, là, c'était fait rapidement...

9 M. JONATHAN THÉORÊT :

10 Oui, c'est ça.

11 LA PRÉSIDENTE:

12 ... puis vous comblez le poste de maître Paquet sur
13 le pouce, un petit peu comme ça, là. Mais, si on
14 continue dans le dossier, il va falloir vous
15 constituer un nouveau procureur si maître Paquet
16 demeure en congé de maternité.

17 M. JONATHAN THÉORÊT :

18 C'est effectivement notre intention.

19 LA PRÉSIDENTE:

20 Excellent. Et puis je veux juste bien comprendre.
21 Vous parlez de la notion du SPEDE dans le coût
22 évité.

23 M. JONATHAN THÉORÊT :

24 Oui.

25

1 LA PRÉSIDENTE:

2 Pourriez-vous... je ne veux pas... Si vous préférez
3 le faire plus tard ou prendre des... Je ne sais pas
4 si c'est vous qui s'occupez de ces...

5 M. JONATHAN THÉORÊT :

6 Je ne voudrais pas faire de... Je ne voudrais pas
7 faire de faux pas, donc je n'irai pas trop loin,
8 mais simplement. Donc, dans les coûts évités
9 totaux, il y a évidemment une composante SPEDE qui
10 a un impact. À savoir quelle est la possibilité
11 d'identifier peut-être à l'intérieur, de ventiler
12 d'une certaine façon ou la portion SPEDE du coût
13 évité.

14 LA PRÉSIDENTE:

15 C'est parce que je ne suis pas sûre s'il y a un
16 SPEDE dans le coût évité parce que, évidemment,
17 l'hydroélectricité, il n'y a pas beaucoup de
18 combustible fossile.

19 M. JONATHAN THÉORÊT :

20 Au niveau des achats de court terme?

21 LE PRÉSIDENT :

22 Ah! Peut-être dans les achats de court terme à ce
23 moment-là.

24 M. JONATHAN THÉORÊT :

25 Oui.

1 LA PRÉSIDENTE:

2 O.K. C'est beau. C'était juste parce que...

3 M. JONATHAN THÉORÊT :

4 Bien, vous savez, au niveau de...

5 LA PRÉSIDENTE:

6 C'est parce que pour le cent six dollars (106 \$)

7 que... ou le cent dix dollars (110 \$) actualisé,

8 là, comme c'est des appels d'offres puis que c'est

9 le producteur pour la plupart, je ne suis pas sûre

10 qu'il y avait un SPEDE dedans, là.

11 M. JONATHAN THÉORÊT :

12 Bien, finalement, c'est...

13 LA PRÉSIDENTE:

14 En tout cas.

15 M. JONATHAN THÉORÊT :

16 ... on annonce cette couleur...

17 LA PRÉSIDENTE:

18 O.K.

19 M. JONATHAN THÉORÊT :

20 ... à l'effet de... pour que ça ne soit pas une

21 surprise.

22 LA PRÉSIDENTE:

23 De voir si... O.K.

24 M. JONATHAN THÉORÊT :

25 Hein!

1 LA PRÉSIDENTE:

2 Excellent. Je voulais juste... si vous aviez une
3 préoccupation particulière, là. On va regarder ça.

4 M. JONATHAN THÉORÊT :

5 Merci beaucoup.

6 LA PRÉSIDENTE:

7 Merci beaucoup, Monsieur Théorêt. Maître Gertler
8 pour le ROEÉ. Est-ce qu'il est... Oui, il est là.

9 REPRÉSENTATIONS PAR Me FRANKLIN S. GERTLER :

10 Bonjour. Franklin Gertler pour le ROEÉ. Vous m'avez
11 pris un peu par surprise. Je pense que le RN venait
12 avant le RO, mais en tout cas, c'est... peu importe
13 là. On sait que je suis analphabète de toute
14 manière, alors ça, c'est... Bon. Et ça ne sera pas
15 bien bien long.

16 D'abord, bon, on a signalé dans notre
17 lettre, nos deux lettres, notre intérêt de
18 participer. L'intérêt est général et tout à fait en
19 accord avec nos préoccupations de longue date.

20 Je pense que mon client, mes clients sont
21 essentiellement favorables à ce type de programme.
22 Bien qu'on ait des préoccupations qui tournent
23 autour de la possibilité d'éviter des nouveaux
24 appels d'offres pour la puissance à long terme,
25 surtout quand on considère que ce type d'appels

1 d'offres risque de réduire l'incitatif à réduire la
2 consommation, faire juste combler toute la demande
3 sans difficulté. Mais, l'autre chose, c'est que,
4 bon, on voit qu'on tourne le dos à l'exploration
5 pour le gaz de schiste au Québec, mais pour nous,
6 il n'en demeure pas moins que si on fait des appels
7 d'offres, il y a de forts risques que la source, à
8 moins qu'on puisse... Ça, c'est un autre enjeu
9 qu'on pourrait peut-être regarder. Est-ce que,
10 t'sais, est-ce qu'il y a des possibilités d'appel
11 d'offres du côté vraiment de l'efficacité
12 énergétique, parce que ça n'a jamais été exploré.
13 C'est peut-être un point à explorer. Mais jusqu'à
14 preuve du contraire, les appels d'offres risquent
15 d'être comblés par des "peakers" puis ils vont être
16 à gaz, puis souvent gaz de schiste bien qu'on se
17 garde de nous dire combien, à quel pourcentage.
18 Mais on a toute raison de croire que le pourcentage
19 de gaz de schiste dans cette énergie-là va être
20 assez élevé, thermique en partant puis, après,
21 bien, le gaz de schiste avec ce que ça comporte au
22 niveau environnemental et gaz à effet de serre.
23 (10 h 48)

24 Au niveau de la nature juridique, je ne me
25 prononcerai pas aujourd'hui, mais on aurait

1 tendance à être d'accord avec Hydro-Québec. C'est
2 un programme d'efficacité énergétique. Et peut-être
3 un tarif de gestion de la consommation, on pourrait
4 regarder ça. Mais je ne suis pas certain que ça va
5 cadrer comme il faut.

6 Et on aurait peut-être certains éléments à
7 signaler qui pourraient être inclus dans la preuve
8 complémentaire. Je pense que la Régie a déjà posé
9 des questions sur le plan de transition
10 énergétique. Ça, j'étais content de le voir. Puis,
11 bon, certaines des questions suggèrent, de madame
12 Falardeau, suggèrent qu'on va... peut-être de vous-
13 même, Madame la Présidente, qu'on regarderait
14 aussi, on aurait un souci pour le gaz à effet de
15 serre associé au programme si les gens qui
16 embarquent vont plutôt faire fonctionner des
17 génératrices au mazout.

18 Alors, je pense que ce serait bon de
19 demander, si ce n'est pas déjà compris dans les
20 demandes à Hydro-Québec, de donner une idée des gaz
21 à effet de serre associés au programme. Parce
22 qu'ils disent qu'ils connaissent bien cette
23 clientèle-là. Ils vont le savoir, surtout aussi
24 avec la connaissance de différents... bien, la
25 conversion dans le dossier 4000 puis aussi, bien,

1 par le passé les dossiers de l'utilisation des
2 génératrices de secours. Ils vont avoir une bonne
3 idée, je pense.

4 Bon. Au niveau aussi de la preuve
5 complémentaire, on pense que ce serait pertinent,
6 parce que c'est à coût nul, de connaître l'impact
7 du programme prévu sur les appels au public qui
8 reviennent quand même de manière... Je comprends
9 qu'on ne les inscrit pas au bilan. Puis, ça, c'est
10 un débat que... Nous, on ne renonce pas à l'avoir.
11 Mais je pense qu'il faudrait que vous vous posiez
12 la question, si on a une possibilité avec l'appel
13 au public d'avoir gratuitement de la puissance
14 similaire puis aussi à peu près aucun ajout de GES
15 dans le réseau. Peut-être que les gens vont
16 chauffer un peu plus ou mettre des granules. Mais
17 je pense que, en général, ceux qui débarquent pour
18 l'appel d'offres, ce n'est pas parce qu'ils vont
19 faire partir d'autres moyens. Ils font juste
20 baisser le thermostat pendant quelques heures.
21 Alors, je vous demanderais de faire inclure cet
22 aspect-là, l'appel au public.

23 Puis au niveau de... Je ne sais pas, est-ce
24 que vous voulez qu'on traite tout de suite de la
25 procédure également? Est-ce que c'est mieux de...

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Bien, on va discuter de la procédure et les
3 échéanciers, ça va ensemble, sur comment on traite
4 le dossier.

5 Me FRANKLIN S. GERTLER :

6 O.K.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Je sais que la demande d'Hydro-Québec était de le
9 faire sur dossier. Ce n'était pas très clair de la
10 preuve si c'est un 48 ou en vertu de quel article.
11 Et on n'a pas pris de chance. Ça fait qu'on a fait
12 un avis public...

13 Me FRANKLIN S. GERTLER :

14 Oui.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 ... plus large. Mais on verra si ça requiert ou pas
17 une audience à ce moment-là avec le complément de
18 preuve que le Distributeur va nous fournir
19 probablement vendredi.

20 Me FRANKLIN S. GERTLER :

21 O.K. Bien, deux choses là-dessus. Là, j'ai remarqué
22 que certains de mes collègues, premiers de classe,
23 sont arrivés avec des documents déjà faits avec
24 leurs questions ou leurs éléments complémentaires.
25 Est-ce que ça serait possible de nous donner un

1 petit délai pour vous fournir un document similaire
2 à celui-là, le cas échéant? Je ne dis pas qu'on...
3 parce que, même avec qu'est-ce qui était convoqué
4 aujourd'hui, l'audience, monsieur Finet, qui était
5 destiné normalement pour un dossier de cette
6 nature-là, est à Toronto, il ne pouvait pas être
7 ici. Alors, on aimerait avoir la possibilité de...
8 (10 h 54)

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Je ne vous répondrai pas positivement tout de suite
11 parce que je ne veux pas non plus qu'on étire en
12 petites tranches. Ce qu'on va essayer de faire,
13 quand on va discuter procédure puis échéancier,
14 c'est de voir, bon, bien, on va essayer de faire ça
15 rapidement, le Distributeur va essayer de nous
16 donner sa preuve complémentaire rapidement puis il
17 va y avoir des DDR. À ce moment-là, il va peut-être
18 y avoir la possibilité, pour votre organisme, de
19 poser les questions que vous avez. Là c'est
20 vraiment... le but, c'est de faire ressortir la
21 preuve qui, à notre avis, est manquante dans le
22 dossier pour ne pas avoir à poser un nombre
23 incalculable de DDR, là. Alors, si on est
24 capable...

25

1 Me FRANKLIN S. GERTLER :

2 Vous me rassurez quand vous dites déjà que vous
3 envisagez des DDR. Je n'étais pas certain.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Il y aura des DDR, c'est sûr.

6 Me FRANKLIN S. GERTLER :

7 Pour les intervenants également.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Pour les intervenants également. Alors, quand je
10 disais tantôt, dans mon mot d'ouverture, qu'une de
11 nos préoccupations était d'avoir une preuve
12 complète puis d'entendre tout le monde, bien,
13 évidemment, ça inclut les DDR et des DDR pour les
14 intervenants.

15 Me FRANKLIN S. GERTLER :

16 Mais au niveau du traitement du dossier, là, vous
17 ne voulez pas m'entendre là-dessus tout de suite ou
18 est-ce que je devrais...

19 LA PRÉSIDENTE :

20 On va attendre parce qu'on va juste voir si le
21 Distributeur a une proposition à nous faire. Et
22 puis il y a peut-être un échéancier qu'il avaient
23 pensé. Sinon, bien, on réfléchira ensemble...

24 Me FRANKLIN S. GERTLER :

25 Mais j'aurais des petites suggestions à faire à ce

1 niveau-là.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 On va vous entendre, faites-vous-en pas. À ce
4 moment-là, quand on va tomber au point 3, sur
5 l'échéancier.

6 Me FRANKLIN S. GERTLER :

7 Merci beaucoup.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Merci. Là c'est au RNCREQ. On les avait inversés.

10 REPRÉSENTATIONS PAR Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

11 Bonjour, Prunelle Thibault-Bédard pour le RNCREQ.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Oui.

14 Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

15 En ce qui a trait à l'intérêt du RNCREQ dans le
16 dossier, on a déjà un peu légèrement élaboré là-
17 dessus dans la lettre qu'on vous a fait parvenir
18 hier. Donc, les points principaux qui nous
19 préoccupent, sur lesquels on veut contribuer à la
20 réflexion sont, tout d'abord, la justesse des coûts
21 évités qui sont retenus pour mesurer le côté
22 désirable ou non du programme. C'est une question
23 sur laquelle le RNCREQ se penche depuis longtemps,
24 donc on serait intéressé à y contribuer.

25 Également, bien sûr, vu la mission du

1 RNCREQ en lien avec le développement durable, les
2 impacts environnementaux et sociaux de la question
3 du report d'un appel d'offres en puissance. Donc,
4 ça, c'est une considération plus à moyen et à long
5 terme mais également à plus court terme. Les
6 implications des options de rechange au programme,
7 pour reprendre vos mots, si jamais le programme
8 n'était pas reconduit demain matin. Donc, les
9 options en termes d'émission de gaz à effet de
10 serre, là, les implications qu'auraient les options
11 de rechange.

12 Pour ce qui est de la nature juridique du
13 programme, c'est certain qu'on veut contribuer à la
14 réflexion mais, à ce stade-ci, on n'est pas prêt à
15 faire des représentations sur le sujet.

16 Donc, je crois que ça donne une idée
17 générale, là, de notre positionnement sur la chose.

18 Pour ce qui est de la preuve
19 complémentaire, je suis un peu dans la même
20 position que mon collègue Gertler, c'est-à-dire
21 qu'on a déjà identifié certains points, certaines
22 questions de précision par rapport à la preuve
23 complémentaire qui est demandée par la Régie. On se
24 demande quel est le bon moment pour les faire
25 valoir. Il y en a... quelques-unes de nos questions

1 visent vraiment à préciser ce que vous avez déjà
2 demandé, donc je pense que la DDR serait peut-être
3 plus appropriée. Par contre, il y a un élément
4 qui... je peux le proposer puis vous nous direz à
5 ce moment-ci si c'est un bon moment pour en faire
6 la demande, qui me semble davantage se rapporter à
7 une preuve complémentaire, qui pourrait être utile.

8 Ce serait, de façon similaire au tableau
9 qui est demandé dans la pièce A-0004, donc le
10 complément de... les demandes complémentaires de la
11 Régie, le tableau comparatif... bien, en fait, le
12 tableau avec les différentes valeurs qui est
13 demandé, on se demandait s'il était possible de
14 produire pratiquement le même tableau mais pour les
15 années historiques où le programme était en
16 opération. Donc, avec les valeurs réelles en termes
17 du nombre d'heures où les appels ont été faits.
18 Alors, de fournir les mêmes données et d'ajouter
19 seulement une ligne, dans la section sur les coûts
20 évités totaux, d'ajouter une ligne qui serait le
21 coût moyen des achats réels de HQD pendant les
22 heures où le programme a été utilisé. Donc, si vous
23 le jugez approprié, cette demande pourrait être
24 ajoutée à la preuve complémentaire à fournir ce
25 vendredi. L'alternative serait qu'on la demande par

1 DDR, mais ça me semblait approprié de faire la
2 demande à ce moment-ci. C'est tout.

3 (10 h 58)

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Je vous remercie.

6 Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

7 Merci.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Maître Neuman?

10 REPRÉSENTATIONS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

11 Bonjour Madame la Présidente, bonjour Madame et
12 Monsieur les régisseurs, Dominique Neuman pour
13 Stratégies énergétiques et l'Association québécoise
14 de... oui... non, juste Stratégies énergétiques
15 cette fois. C'est un peu mêlant parce que ça change
16 d'un dossier à l'autre.

17 D'abord, j'en profiterais pour souhaiter la
18 bienvenue, en tant que régisseuse, à madame Esther
19 Falardeau. J'ai déjà eu la chance de rencontrer
20 monsieur Émond dans un dossier précédent.

21 Donc d'abord, il nous semble qu'un élément
22 essentiel, et je rejoins le procureur de la FCEI
23 là-dessus, qui doit être absolument déposé, qui
24 doit être mis à jour, c'est le bilan de puissance,
25 de manière à tenir compte à la fois des choix

1 décisionnels au dossier R-4011-2017 et à différents
2 développements plus récents, dont les
3 développements plus récents sur les clients de
4 chaînes de blocs. Et cette mise à jour inclurait
5 les réponses aux nombreuses questions de détails
6 que l'AHQ et l'ARQ a préparées et a déposées il y a
7 quelques minutes.

8 Un élément central dans nos représentations
9 sera de qualifier la nature juridique du programme.
10 Donc, je comprends qu'Hydro-Québec Distribution va
11 exprimer sa position là-dessus, mais sa position ne
12 sera pas nécessairement la position définitive que
13 la Régie aura adoptée et donc, nous verrons ce qui
14 sera présenté par Hydro-Québec et de là, il se peut
15 que nous proposons... bien soit que nous soyons
16 d'accord avec cette qualification juridique par
17 Hydro-Québec, soit que nous proposons autre chose.
18 Et cela affectera la nature de certaines
19 démonstrations qui doivent être faites pour que...
20 pour que la Régie, non pas approuve, mais pour que
21 la Régie rende la décision sur la demande telle que
22 logée par Hydro-Québec Distribution qui est de
23 déclarer ce programme rentable. C'est la seule
24 conclusion actuellement. Peut-être que nous allons
25 proposer qu'il y ait d'autres conclusions sur

1 lesquelles la Régie aura implicitement ou
2 explicitement à se prononcer en rapport avec cela.

3 Donc, ceci étant dit, donc l'élément
4 central qui suit, qui en découle, et qui sera
5 central dans nos représentations, sera la
6 rentabilité comparée à plusieurs alternatives de ce
7 programme avec des analyses de sensibilité à la
8 fois quant à ce programme, et quant à ses
9 alternatives.

10 Ceci étant dit, puisque vous nous avez
11 demandé de situer le cadre de nos représentations,
12 je vais vous dire que nos représentations porteront
13 sur l'ensemble du programme. Et j'ai spécifié ces
14 éléments-là, mais nos représentations porteront sur
15 l'ensemble et j'ai spécifié ces éléments-là afin de
16 préciser davantage les éléments qui nous
17 préoccupent.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Je ne suis juste pas sûre d'avoir bien compris
20 votre demande sur les analyses. Vous voulez qu'il y
21 ait une analyse de sensibilité de comparée entre
22 programmes, alors si c'est un approvisionnement, si
23 c'est un...

24 Me DOMINIQUE NEUMAN :

25 Je vous fais part de nos représentations, de ce sur

1 quoi nous allons vous entretenir dans notre...

2 LA PRÉSIDENTE :

3 O.K. Mais vous ne demandez pas ça comme preuve
4 complémentaire?

5 Me DOMINIQUE NEUMAN :

6 Non. Je vais demander certains éléments de preuve
7 complémentaire dans quelques minutes, mais pour
8 l'instant, je suis en train de vous...

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Parfait.

11 Me DOMINIQUE NEUMAN :

12 ... donner un avant-goût de nos représentations
13 d'ensemble. Mais ceci étant dit, je ne voudrais pas
14 que ces éléments que je vous énumère soient
15 limitatifs, nos représentations pourront porter sur
16 l'ensemble du programme GDP.

17 Également, il se peut que si, et ça fera
18 partie de nos représentations éventuelles, si le
19 programme GDP est considéré comme non rentable par
20 la Régie, et donc, que le paragraphe 267 de la
21 décision D-2018-025 de la Régie demeure inchangé,
22 celui qui limitait le programme, donc la Régie
23 pourrait avoir, et on ne sait pas encore si c'est
24 dans ce dossier ou si cela sera transporté dans un
25 autre dossier, mais pourrait avoir à prévoir, dans

1 un délai opportun, le processus décisionnel qui lui
2 permettra, le cas échéant, d'approuver une
3 alternative visant à équilibrer le bilan en
4 puissance.

5 (11 h 03)

6 En ce qui concerne certaines questions,
7 nous n'avons pas préparé de documents aussi
8 élaborés que d'autres participants. Un des éléments
9 sur lequel il serait souhaitable qu'Hydro-Québec
10 dépose des précisions dès l'échéance des réponses
11 présentement attendues, serait en précisions
12 additionnelles sur la question 1 de la Régie dans
13 sa décision procédurale d'avoir une description
14 réglementaire exacte du programme, à la fois du
15 projet pilote et du programme tel qu'envisagé pour
16 l'avenir.

17 Ça se peut que sa description exacte figure
18 déjà dans le formulaire d'adhésion ou dans le guide
19 du participant, mais ça se peut qu'elle n'y figure
20 pas. Donc, ce serait d'avoir ce texte exact qui
21 pourrait être différent selon qu'on parle du projet
22 pilote ou du programme envisagé pour le futur, et
23 notamment quant aux options de durée d'engagement
24 qui sont permises par un client.

25 La question de la durée est centrale à

1 différentes autres questions que nous vous
2 soumettons. D'abord, nous souhaiterions avoir une
3 ventilation de la durée effective des engagements
4 durant la période du projet pilote et de leurs
5 renouvellements qui ont eu lieu. De même, la durée
6 de vie prévue, à la fois la moyenne et la
7 ventilation prévue par Hydro-Québec des adhésions
8 individuelles pour le programme tel qu'il se
9 continuera dans le futur.

10 On remarque qu'Hydro-Québec dans sa preuve,
11 je n'ai pas la page exacte, a indiqué différents
12 concepts un peu vagues sur lesquels le programme
13 devrait exister pendant une durée significative,
14 c'est le terme employé. Donc, c'est un peu dans ce
15 sens-là qu'on souhaite avoir ces précisions-là.

16 Également, un élément qui nous surprend,
17 nous aimerions savoir dans quelle mesure le
18 programme devrait-il être traité comme un actif
19 réglementaire selon Hydro-Québec Distribution. Nous
20 constatons qu'actuellement il n'est traité que
21 comme des charges et nous sommes un peu surpris que
22 cet aspect-là ne semble pas présent dans la preuve.

23 Donc, si c'était un programme de long terme
24 qui aurait une certaine durée de vie, nous
25 aimerions qu'Hydro-Québec exprime sa position là-

1 dessus sur l'opportunité ou non de le traiter comme
2 un actif réglementaire et ça pourrait dépendre de
3 la qualification : est-ce que c'est un programme
4 commercial, est-ce que c'est un programme
5 d'efficacité.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Je veux juste bien comprendre ce que vous voulez
8 dire par actif réglementaire. Vous parlez comme le
9 programme des interventions en efficacité
10 énergétique...

11 Me DOMINIQUE NEUMAN :

12 Oui.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 ... où on met une partie seulement à chaque année
15 et qui les...

16 Me DOMINIQUE NEUMAN :

17 Oui, c'est ça, qu'il est amorti sur plusieurs
18 années. Donc, nous sommes surpris de cette absence
19 de considération du programme comme actif
20 réglementaire et nous aimerions avoir l'explication
21 sous-jacente à cela et ce qui amènerait à apprécier
22 quelle est la durée de vie de l'amortissement, si
23 jamais il est traité comme un actif réglementaire.

24 Également, la Régie, à sa question 6 a) a
25 déjà demandé la durée utilisée aux fins des calculs

1 des tests. Donc, j'imagine qu'il en résultera que
2 l'an X du tableau qui a été demandé en question 6
3 additionnelle par la Régie dans sa pièce A-0004
4 sera spécifié lorsque Hydro-Québec va y répondre,
5 qu'on précisera cette durée X à l'intérieur de ce
6 tableau.

7 Ceci étant dit, en suivi de nos
8 préoccupations quant à la durée, pour plusieurs des
9 questions posées à la fois par la Régie, ça
10 pourrait s'appliquer à certaines questions posées
11 également par écrit par des intervenants, nous
12 souhaiterions qu'Hydro-Québec Distribution ait le
13 souci d'y répondre dans la perspective de la durée
14 de vie du programme, c'est-à-dire qu'on ne voudrait
15 pas une réponse qui soit, que ce soit lorsqu'il
16 s'agit de le comparer aux alternatives ou d'autres
17 questions, qu'il y ait cette perspective qui
18 transparaisse dans les réponses aux différentes
19 questions. Donc, si Hydro-Québec pouvait faire un
20 effort de ce côté-là.

21 (11 h 09)

22 Si jamais il y avait des manquements, ça se
23 peut qu'il en résultera que nous allons poser plus
24 tard des demandes de renseignements écrites pour le
25 faire préciser, s'il nous apparaît que certaines

1 réponses à des questions se situent trop dans une
2 vision de court terme et moins dans la vision de
3 l'ensemble de la durée de vie du programme.

4 Donc, ça complète à la fois nos... nos
5 représentations sur la perspective dans laquelle
6 nous situerons notre intervention et quelques
7 éléments que nous souhaiterons voir dans les
8 réponses prochaines d'Hydro-Québec Distribution. Je
9 vous remercie beaucoup.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Merci, Maître Neuman. Maître Sicard? Vous avez
12 toujours le bonheur de fermer la marche.

13 REPRÉSENTATIONS PAR Me HÉLÈNE SICARD :

14 Le bonheur ou le malheur, ça dépend des points de
15 vue et des dossiers.

16 Alors bonjour à tous, Hélène Sicard pour
17 l'Union des consommateurs. Alors mes confrères et
18 consoeurs ont demandé beaucoup de choses. Je vais
19 tenter de ne pas redemander les mêmes choses, mais
20 il y en a une que je vais quand même vous souligner
21 et on estime que c'était très intéressant pour nous
22 aussi, c'est de mettre à jour le bilan de
23 puissance. Alors pour pouvoir évaluer ce dossier de
24 la façon la plus éclairée possible. À cet effet, on
25 va vous demander d'autres choses.

1 Alors UC, en partant, l'intention touche
2 l'ensemble du dossier, mais comme vous avez vu dans
3 4011, puis on va se... probablement diriger la
4 ligne beaucoup plus sur le coût, la compensation
5 financière de soixante-dix dollars (70 \$) et coûts
6 évités long terme, court terme, comment est-ce
7 qu'on évalue ça. On va possiblement également
8 regarder... tout ce que je vous dis, là, c'est...
9 voilà. Est-ce qu'il y aurait lieu d'établir des
10 quantités maximum pour... de façon progressive pour
11 un certain nombre d'années, si vous acceptiez le
12 programme? On va vouloir également que la Régie
13 s'assure et trouve une mécanique pour s'assurer que
14 l'utilisation du programme n'ait pas un impact
15 négatif sur l'utilisation d'autres moyens
16 d'approvisionnement qui seraient moins dispendieux
17 et disponibles, c'est-à-dire donner priorité à ces
18 moyens moins dispendieux disponibles.

19 On se souviendra que dans le dossier 4011,
20 on en a parlé un petit peu et c'est évident, la
21 réponse du Distributeur c'est : il gère ses
22 approvisionnements. Alors c'est lui qui décide
23 qu'est-ce qu'il va appeler et qu'est-ce qu'il va
24 utiliser une fois qu'il a fait ses choix comme type
25 d'approvisionnement.

1 Maintenant, il met ça dans un... là, il
2 nous dit aujourd'hui que c'est un programme
3 d'efficacité énergétique. Je ne me prononcerai pas
4 aujourd'hui, mais je vais certainement discuter
5 avec ma cliente et voir avec elle s'il y a lieu
6 qu'on vous fasse des représentations, on va
7 attendre celles du Distributeur, sur : est-ce que
8 c'est vraiment un programme d'efficacité
9 énergétique?

10 Personnellement, je vous dirais... moi,
11 personnellement, je ne suis pas certaine. Et
12 qu'est-ce que ça implique de le traiter comme tel?
13 Il va falloir regarder ça de près aussi par rapport
14 à d'autres programmes.

15 Alors on va sûrement se pencher là-dessus à
16 brève échéance et donc, c'est ça. Alors les autres
17 moyens, on a évidemment l'interruptible, le marché
18 court terme, les nouveaux programmes, on a... au
19 niveau résidentiel, là... le mot me manque, j'y
20 reviendrai. Où on coupe quand c'est un...

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Biénergie?

23 Me HÉLÈNE SICARD :

24 Voilà. Également. Donc, pour pouvoir regarder tout
25 ça, UC estime qu'il est essentiel d'avoir une

1 preuve supplémentaire qui soit un test de marché,
2 c'est-à-dire de nous justifier... ce que le
3 Distributeur nous offre, là, à date dans sa preuve,
4 puis je comprends qu'il y a des choses qui vont
5 être ajoutées, mais on voudrait une étude de marché
6 qui prouve qu'il n'y aura pas de clients si c'est
7 moins que soixante-dix dollars (70 \$). C'est ce
8 qu'il nous dit. Dans la preuve qu'on a à l'heure
9 actuelle, c'est sensiblement la même chose que ce
10 qu'on avait dans 4011, dans le dossier 4011, alors
11 on est toujours... la Régie n'avait pas été
12 convaincue, on n'était pas convaincus, alors une
13 étude de marché qui démontre que... pourquoi un
14 client... ça n'a peut-être pas besoin d'être vingt
15 dollars (20 \$), là, ce sera... on va voir, mais
16 est-ce qu'il n'y aurait pas des clients et est-ce
17 qu'il n'y aurait pas des quantités pour trente (30)
18 ou pour quarante (40) ou pour cinquante (50)? Est-
19 ce qu'il n'y a pas moyen de donner une priorité aux
20 gens qui seraient prêts à accepter moins pour des
21 quantités moindres si on n'a pas besoin de tout? Ça
22 prend une étude de marché.

23 (11 h 13)

24 À cet effet-là, on aurait des... en plus de
25 l'étude de marché, des demandes supplémentaires. À

1 la page 11 de la preuve qui a été déposée, le

2 Distributeur nous dit, à la ligne 23 :

3 Plusieurs clients ont également
4 souligné les impacts importants reliés
5 à leur participation au Programme.

6 On aimerait savoir c'est quoi ces impacts-là, avoir
7 plus de détails là-dessus, et combien de clients.

8 Aux lignes 11 à 13 de la même page, le
9 Distributeur nous dit :

10 Ceci est un facteur non négligeable...

11 on parle de bâtiment où les occupants vont avoir
12 moins chaud pendant les heures...

13 ... puisque les gestionnaires de
14 l'immeuble peuvent s'exposer à des
15 plaintes et même, dans certains cas,
16 des demandes de compensation
17 financière de la part des locataires.

18 Dans un dossier tarifaire d'il y a quelques années,
19 on vous avait soumis, il y a des règlements dans
20 certaines municipalités où les propriétaires
21 doivent maintenir un certain degré dans les
22 appartements l'hiver. Avoir recours à un programme,
23 s'ils arrivent en dessous de ces degrés-là, ils
24 sont en contravention. Ça, c'est un programme. Ils
25 ne pourraient pas s'offrir en contravention à

1 d'autres réglementations existantes. Alors, il faut
2 d'abord s'assurer de ça.

3 Deuxièmement, dans leur loyer, les
4 locataires paient pour les coûts de chauffage de
5 l'immeuble quand ils sont chauffés. Alors, s'il y a
6 une, entre guillemets, ristourne du propriétaire...
7 au propriétaire par Hydro-Québec qui touche
8 l'utilisation de l'électricité, on va vouloir
9 savoir comment est-ce que c'est payé et comment
10 est-ce que le locataire peut vérifier si un
11 propriétaire participe à ce programme et a reçu de
12 l'argent, parce que ce n'est pas au locataire qui
13 va payer les améliorations locatives, qui va tout
14 payer à travers son loyer, de ne pas bénéficier.
15 Alors, quand on parle de demandes de compensation
16 financière de la part des locataires, s'il y en a
17 eu, on veut les voir, s'il vous plaît.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Évidemment, lorsqu'on parle des compensations
20 financières, c'est au propriétaire avec qui le
21 Distributeur fait affaire. Et là où j'ai de la
22 difficulté un peu à vous suivre, c'est que là vous
23 voulez une preuve d'une relation... d'éléments qui
24 ont pu survenir d'une relation contractuelle entre
25 le propriétaire et le locataire pour laquelle le

1 Distributeur aurait difficilement de l'information.

2 Me HÉLÈNE SICARD :

3 Sauf que le Distributeur nous dit dans sa preuve
4 « dans certains cas, des demandes de compensation
5 financière de la part... »

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Oui, mais si le propriétaire...

8 Me HÉLÈNE SICARD :

9 Est-ce qu'il y en a eu?

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Bien, ma compréhension, c'est que si vous demandez
12 c'est quoi les compensations financières, un, elles
13 se reflètent dans le soixante-dix dollars (70 \$).

14 Je ne pense pas, mais le Distributeur pourra
15 préciser s'il y a eu des compensations financières
16 autres que le soixante-dix dollars (70 \$). Mais si
17 vous voulez savoir ce qui est inclus pour la
18 personne qui reçoit l'aide financière, ça me va
19 dans ce sens-là. Mais si vous voulez commencer à
20 savoir comment les propriétaires et les locataires
21 vont régler...

22 Me HÉLÈNE SICARD :

23 Non, non, non.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 ... cette question-là, on va avoir de la difficulté

1 d'informations.

2 Me HÉLÈNE SICARD :

3 Non, non. Ce que je veux savoir, c'est, par
4 exemple, est-ce que le soixante-dix dollars (70 \$)
5 de compensation financière d'un propriétaire
6 d'immeuble qui va participer au programme, est-ce
7 que c'est versé séparément ou ça lui est remis à
8 même sa facture d'électricité, par exemple. Alors,
9 je veux savoir quelle est la mécanique du paiement
10 de cette compensation financière.

11 Et je veux savoir comment des tiers peuvent
12 savoir si, est-ce que c'est des contrats
13 complètement privés, est-ce que c'est des ententes
14 confidentielles ou est-ce que des tiers peuvent
15 obtenir l'information, par exemple le locataire?
16 Parce qu'ils nous disent... Et est-ce qu'il y a eu,
17 j'aimerais savoir s'il y a des gestionnaires
18 d'immeuble qui ont rapporté des plaintes au
19 Distributeur et est-ce qu'ils ont donné les motifs
20 des plaintes? C'est le...

21 (11 h 18)

22 Ensuite - je continue - c'est évident que
23 si on n'a pas cette information-là demandée tout de
24 suite, on va rephraser et demander au niveau de
25 demandes de renseignements, mais on essaie... Le

1 but de ce que je vous expose, c'est que vous
2 sachiez un petit peu où on s'en va et quel est
3 l'intérêt de UC, mais également pour essayer de
4 limiter les demandes de renseignements et qu'on
5 puisse procéder rapidement, s'il en est.

6 Ensuite... Bon. Alors, je vais vous lire
7 textuellement ce qu'on avait envoyé ici :

8 HQD doit expliquer si l'utilisation
9 des coûts évités de transport et de
10 distribution pour un programme de
11 gestion de la demande respecte les
12 règles de l'art en matière
13 d'évaluation de la rentabilité d'un
14 programme de gestion de la demande.

15 Alors...

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Je pense que vous allez avoir un... Je vois mal
18 comment le Distributeur pourrait répondre autrement
19 que « oui » ou que...

20 Me HÉLÈNE SICARD :

21 Expliquer...

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Oui.

24 Me HÉLÈNE SICARD :

25 ... pour le cas du présent dossier. En passant, si

1 vous... on va avoir un traitement de dossier
2 accéléré, semble-t-il. Et on va parler de
3 l'échéancier tout à l'heure, mais un point avant
4 que tout le monde parte qui, je pense, est
5 essentiel: Souvent les choses ne sont pas déposées
6 la journée à midi (12 h 00) où il est prévu que ce
7 soit déposé. Dernièrement, c'est arrivé fréquemment
8 au Distributeur, tant pour les preuves
9 complémentaires que pour les demandes de
10 renseignements. On demande à la Régie, et le
11 Distributeur fera ce qu'il peut, mais d'insister,
12 si on doit respecter l'échéancier et si vous
13 essayez de respecter sa demande d'avoir une
14 décision d'ici septembre. Ça va être crucial,
15 surtout en période estivale, que les dates de
16 tombées soient respectées, autrement on ne pourra
17 pas respecter l'échéancier parce qu'on va prendre
18 des congés selon les dates de tombées. On va
19 s'organiser pour arriver. Alors, ça, ce serait
20 essentiel. Alors, ça complète mes représentations.
21 Merci.

22 DISCUSSION DE PART ET D'AUTRE

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Je vous remercie beaucoup, Maître Sicard. Maître
25 Fraser, je peux vous donner du temps si vous voulez

1 pour voir avec votre équipe si c'est possible pour
2 vous de... Ou enfin, je sais qu'il y a eu beaucoup
3 de demandes, mais j'ai vu les gens chez vous...

4 Me ÉRIC FRASER :

5 Prendre des notes.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 ... prendre des notes. S'il y a des choses qui vous
8 sont possibles, s'il y a des choses qui ne vous
9 sont pas possibles, de nous le faire savoir et puis
10 de nous le dire. Mais, je peux vous donner du
11 temps, là. On peut commencer puis on peut revenir
12 ensuite pour l'échéancier, procédure et échéancier.

13 Me ÉRIC FRASER :

14 Oui, c'est ça. Je prendrais dix (10) minutes puis
15 je serais capable de...

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Parce que sinon, je peux vous faire une... Parce
18 que je veux aussi que vous en... Dans l'échéancier,
19 procédure et échéancier, ce qu'on avait pensé, mais
20 c'est à l'étape embryonnaire, c'est peut-être de
21 faire des DDR orales, donc...

22 Me ÉRIC FRASER :

23 Hum, hum.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 ... les gens sont... chez vous sont là. Ça

1 éviterait toute la rédaction de la... et de la part
2 de ceux qui posent les questions et de la part de
3 ceux qui y répondent, ça sauverait du temps. Ceci
4 dit, ça met un impact plus grand chez vous,
5 évidemment, parce que vous n'avez pas le bénéfice
6 nécessairement d'une réflexion de groupe, hein, je
7 veux dire, de groupe élargi pour répondre aux
8 questions. Alors, vous pouvez prendre des
9 engagements.

10 Me ÉRIC FRASER :

11 Oui, c'est...

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Il pourrait y avoir des engagements à ce moment-là.
14 Mais, j'aimerais que vous y réfléchissiez aussi à
15 cette possibilité-là à des fins que l'on puisse
16 procéder avec efficience. Avec ça en tête, est-ce
17 que vous voulez plus que dix (10) minutes ou...

18 Me ÉRIC FRASER :

19 Non.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Dix (10) minutes toujours?

22 Me ÉRIC FRASER :

23 Dix (10) minutes ça va être suffisant puis on va
24 pouvoir... on pourra à ce moment-là revenir sur ça
25 puis vous donner une réponse, là, la plus complète

1 possible.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 O.K. Alors, on va revenir à ce moment-là à et
4 trente-cinq (11 h 35). Je vous remercie beaucoup.
5 Je m'excuse, avant de partir. La décision dans 4011
6 est sortie. Alors, pour ceux que ça intéresse,
7 bonne lecture.

8 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

9 REPRISE DE L'AUDIENCE

10 (11 h 44)

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Rebonjour, Maître Fraser.

13 ENJEUX PROCÉDURAUX ET ÉCHÉANCIERS

14 REPRÉSENTATIONS PAR Me ÉRIC FRASER :

15 Rebonjour. Désolé pour le petit délai
16 supplémentaire. Lorsqu'on est plusieurs,
17 évidemment, des fois, on déborde un petit peu du
18 sujet. Mais d'un point de vue simplement
19 procédural, j'irais peut-être avec quelques
20 éléments de contexte. Et on va définitivement
21 privilégier des DDR en audience, évidemment, pour
22 des questions d'efficacité et de célérité du
23 processus mais aussi parce qu'on a vraiment
24 l'impression que... et j'ai vraiment l'impression
25 que nos témoins ont besoin de discuter un peu plus.

1 Et en réponse à votre commentaire sur le
2 fait qu'il ne fallait pas que l'on répète ce qu'on
3 avait déjà dit, je vous répondrais, oui, il faut
4 que l'on répète ce que l'on a déjà dit. Nous
5 croyons que ce sont de bonnes réponses et nous
6 n'allons pas en inventer d'autres. On ne fera pas
7 de comptabilité créative ici. On part d'une
8 prémisse à laquelle on ne déroge pas. On pourra,
9 hein, la tourner d'un bord puis de l'autre mais il
10 n'en demeure pas moins qu'il y a nécessité à ce
11 qu'on explique notre position à nouveau et de façon
12 plus complète.

13 Et je vous demanderais, comme tout
14 décideur, d'avoir l'ouverture, de pouvoir
15 reconsidérer l'ensemble de ces éléments à la
16 lumière de l'ensemble de la preuve qui sera faite.

17 Cela étant dit, il y a aussi un autre
18 élément de contexte qu'il faut faire ici. Le
19 programme de GDP, ça fait trois ans qu'il roule et
20 qu'il est présenté à la Régie dans le cadre de
21 l'approbation de ces programmes d'efficacité
22 énergétique. Donc, oui, on se requestionne et, oui,
23 il y a une analyse plus approfondie qui est faite
24 mais le Distributeur n'arrive pas avec ce
25 programme-là du jour au lendemain, ça fait trois

1 ans qu'il est présenté en dossier tarifaire, sous
2 la pièce de ses programmes en efficacité
3 énergétique, sous 49, évidemment, puisque ce sont
4 des budgets que l'on demande annuellement à
5 reconnaître dans notre coût de service.

6 Donc, il y a une cohérence dans l'ensemble
7 de la présentation du Distributeur dans l'histoire
8 et il y a une cohérence dans les arguments qu'il
9 présente au soutien de ce programme-là. Lequel
10 répond également à une préoccupation de la Régie,
11 qui demande au Distributeur et qui a demandé au fil
12 des ans de réaliser de la gestion de la demande en
13 puissance, et on en a un exemple éloquent d'un
14 programme qui fonctionne très bien.

15 Cela étant dit, on ne remet pas en doute la
16 nécessité ou la volonté de questionner, la
17 pertinence de le faire mais on croit important de
18 revenir sur ces éléments de contexte là, qui sont
19 non négligeables.

20 Cela étant dit, on maintient le cap pour
21 répondre à la DDR... en fait, aux demandes de
22 preuve complémentaire de la Régie, d'ici à
23 vendredi, avec les précisions qui ont été requises
24 aujourd'hui par la Régie et par le personnel
25 technique, ainsi que selon le format qui a été

1 présenté dans la pièce A-0004, je crois. Et il y
2 aura réponse également aux questions
3 supplémentaires de la pièce A-0004, qui évidemment
4 ne relève pas de la preuve complémentaire mais bien
5 de la DDR. Et on tentera de répondre à l'ensemble
6 de ces questions-là d'ici vendredi. L'objectif est
7 de répondre d'ici vendredi.

8 Évidemment, on espère ratisser large et
9 pouvoir capter les préoccupations qui ont été
10 exprimées par certains intervenants mais ce ne sera
11 pas le principal objectif si on veut répondre, pour
12 la Régie, pour vendredi, ce sera de bien répondre
13 aux questions qui ont déjà été déposées.

14 Si les intervenants ne trouvent pas réponse
15 à leurs préoccupations spécifiques dans le cadre de
16 ce dépôt-là, ils pourront nous poser des questions
17 en audience. Et, comme je vous ai mentionné en
18 introduction, le Distributeur se rendra disponible
19 pour compléter ce dossier-là rapidement via un
20 processus d'audience qui permettra de poser
21 d'autres questions et d'obtenir de la preuve
22 additionnelle en audience.

23 Je crois que j'ai fait le tour de mes
24 notes. Juste un petit instant.

25 (11 h 48)

1 Alors simplement pour compréhension, dans
2 la mesure où vous mentionniez qu'il s'agissait
3 d'audiences pour... de DDR orales, donc on va
4 sauter l'étape des DDR écrites pour aller
5 directement en audience, quitte à devoir prendre
6 des engagements s'il y a des questions qui,
7 techniquement, ne peuvent pas être répondues en
8 audience. Nous partageons la même compréhension,
9 Madame la Présidente?

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Oui. Avez-vous des dates auxquelles vos témoins
12 sont disponibles en cette période d'été? Parce que
13 finalement, ça c'est l'autre question, il faut
14 réunir tout ce beau monde.

15 Me ÉRIC FRASER :

16 Si on dépose vendredi, on est prêt à être en
17 audience la semaine prochaine.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Ça je peux définitivement vous assurer que ça
20 n'arrivera pas. Alors... Mais ça serait
21 probablement en juillet, les audiences, à ce
22 moment-là, parce qu'il faut quand même qu'on la
23 lise, la preuve, hein, et puis... pour l'analyser.

24 Me ÉRIC FRASER :

25 Évidemment, on est toujours une grosse équipe, là,

1 mais juillet va... on va suivre, quitte à ce qu'il
2 y ait des ajustements, là, mais on va suivre, on va
3 suivre le train.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Si on vous proposait, parce que, tu sais, on a
6 lancé plein d'idées pour essayer de voir comment
7 tout faire ça dans les douze (12) semaines qui s'en
8 viennent, s'il y avait des DDR écrites, donc de la
9 part des intervenants, elles sont écrites, peut-
10 être que... je ne sais pas s'ils seraient plus à
11 l'aise avec ça que de faire des DDR orales, mais
12 que vous répondiez « live » et qu'il y aurait des
13 suivis, à ce moment-là, en audience, en juillet,
14 est-ce que ça aussi ça vous agréé?

15 Me ÉRIC FRASER :

16 Oui, bien le seul avantage de l'audience, là-
17 dedans, c'est de permettre de trancher les
18 objections « live », là, évidemment, lorsqu'on a
19 des DDR écrites auxquelles on répond de manière
20 insatisfaisante aux intervenants, bien en vertu
21 d'une objection...

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Ça vous évite la rédaction.

24 Me ÉRIC FRASER :

25 Bien aussi, donc...

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Vous, ça vous évite la rédaction, ça ne l'évite pas
3 aux intervenants, mais ça vous évite à vous la
4 rédaction en vous permettant de répondre « live »
5 et puis ça permet un suivi plus rapide, là,
6 qu'effectivement, la contestation, « Il n'a pas
7 répondu, comment ça se fait? », bon.

8 Me ÉRIC FRASER :

9 Oui, c'est ça. On décline les avantages de procéder
10 par audience et, comme je vous ai dit, nous sommes
11 ouverts à procéder par audience si cela nous
12 épargne le processus des DDR écrites où, en fait,
13 dans la mesure... Mais évidemment, il pourrait y
14 avoir un fonctionnement hybride permettant une
15 cohabitation. Ah oui, évidemment, si on a les
16 questions à l'avance, ça permettra une préparation
17 plus adéquate, là.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Bien, c'est surtout ça parce que...

20 Me ÉRIC FRASER :

21 Tout à fait. Excusez-moi, là, j'avais...

22 LA PRÉSIDENTE :

23 ... des fois, les questions qui, excusez
24 l'expression, qui peuvent sortir du champ gauche,
25 là, on ne les voit pas venir.

1 Me ÉRIC FRASER :

2 Non, non, non, tout à fait, j'avais peut-être...

3 Mais effectivement, si on a les questions à
4 l'avance, on pourra... on pourra définitivement
5 gérer ça de manière plus efficace, là, ça va de
6 soi.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 D'accord. Juste avant que vous vous assoyiez,
9 demande tarifaire premier (1er) août, est-ce que
10 vous avez une réponse pour moi? Parce que c'est sûr
11 que déjà, pour le début septembre, la réponse de la
12 Régie sur le dossier GDP Affaires ça va être serré,
13 on s'entend? Alors, c'est sûr que vous n'aurez pas
14 une réponse pour le premier (1er) août. Alors...

15 Me ÉRIC FRASER :

16 J'allais répondre instinctivement mais je me suis
17 quand même vérifié, mais j'avais une bonne réponse,
18 on va faire une prévision à l'effet que le
19 programme est accepté.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Je vous remercie, ça fait juste confirmer ce qu'on
22 pensait aussi, mais c'est parce que c'est
23 l'habitude de dire que les projets sont acceptés,
24 mais on voulait juste le confirmer. Je vous
25 remercie.

1 Me ÉRIC FRASER :

2 Il n'y a pas de quoi.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Alors, on va passer aux intervenants et puis cette
5 fois-ci, je vais passer le RNCREQ avant le ROÉÉ,
6 là, j'ai pris note. Mais on va quand même commencer
7 par le début, alors Maître Cadrin avec l'ACEFO et
8 peut-être l'AHQ-ARQ en même temps?

9 (11 h 53)

10 REPRÉSENTATIONS PAR Me STEVE CADRIN :

11 Bonjour. Steve Cadrin. Je vais parler pour l'ACEFO
12 tout en même temps que l'AHQ-ARQ. On se rejoint sur
13 les positions à ce stade-ci. Pour ce qui est des
14 demandes de renseignements, bien, vous avez vu
15 l'AHQ-ARQ, on a fait tout comme aujourd'hui. Pour
16 ce qui est de l'ACEFO, il y en aurait une
17 effectivement écrite. Quant à nous, là, les
18 réponses écrites est un « must », si je me permets
19 de le dire comme ça. Je pense que ça permet à
20 Hydro-Québec de cadrer la réponse, d'avoir une
21 réponse complète qui nous permet d'aller plus loin
22 si on doit aller plus loin en audience. Ça vaut
23 pour les deux intervenants.

24 Je ne suis pas certain qu'il y a de grands
25 gains à faire en audience à reprendre les

1 questions, à rediscuter ou à ne pas s'être compris
2 adéquatement, puis surtout aussi à prendre des
3 témoins avec des questions qui, parfois, leur
4 nécessitent une certaine réflexion alors qu'ils
5 sont assis devant nous. Il doit y avoir des
6 vérifications, des validations.

7 J'ai compris, on peut prendre des
8 engagements. Mais règle générale, ça se bouscule
9 tellement à la fin que... puis certains engagements
10 qui sont désagréables à prendre, parce que ça prend
11 une certaine réflexion, et les gens sont avec nous
12 en même temps. Ça, on l'a déjà vécu. Mais je pense
13 que ça serait important qu'on ait des réponses
14 écrites à des demandes de renseignements des
15 intervenants.

16 Comme je l'ai dit, l'AHQ-ARQ, on l'a déjà
17 fait. Mais ça ne veut pas dire qu'elle n'en aura
18 pas d'autres notamment suite au dépôt de la preuve
19 complémentaire qu'on attend ce vendredi. On verra
20 en temps et lieu. Et s'il y a des réponses à
21 certaines de nos questions, tant mieux. Mais s'il
22 n'y en a pas, bien, on va attendre notre tour quand
23 ça viendra. Alors, ça, ce serait le point assez
24 important. Donc, demandes de renseignements
25 écrites, mais surtout réponses écrites.

1 Et pour la GDP Affaires, bien, écoutez, à
2 titre d'avocat d'AHQ-ARQ, ce dossier-là, vous savez
3 qu'on a traité de ça en 4011. Je ne sais pas si
4 c'est pertinent de vous dire que je suis à
5 l'extérieur du pays en Europe du treize (13) au
6 vingt-trois (13-23) juillet, mais je vous en
7 informe. Tout le monde saura s'ils ne veulent pas
8 me voir dans le dossier quoi faire, personnellement
9 j'entends. Mais AHQ-ARQ sera représentée. Je
10 m'organiserai en temps et lieu. Mais ça rajoute un
11 peu d'importance, je pense, à laisser des gens
12 quand même d'avoir la chance de s'exprimer sur ce
13 dossier-là correctement dans les circonstances.

14 Je reviens à la demande intérimaire
15 potentielle ou la décision intérimaire potentielle.
16 Encore une fois, j'ai l'impression qu'on va faire
17 ce dossier-là à l'arrachée, avec beaucoup de
18 respect. Et le mot est faible. Je comprends. Puis
19 on arrive avec les délais qu'on a. Mais je pense
20 qu'on devrait travailler dans ce sens-là, avec
21 beaucoup de respect, pour éviter qu'on se retrouve
22 dans une situation où on va tout faire ça à
23 l'envers, avec respect encore une fois. Parce que
24 je comprends que vous voulez faire ça le plus vite
25 possible.

1 Donc, ça va donner plus d'importance, comme
2 je disais tantôt, cette question-là, les demandes
3 de renseignements écrites, les réponses, et on aura
4 peut-être un certain nombre d'éléments déjà de
5 fournis dans le dossier qui nous permettra
6 d'avancer sur cette décision-là. Est-ce qu'on doit
7 aller vers une décision maintenant ou non? Est-ce
8 qu'on voit qu'il y a encore beaucoup de choses
9 encore à discuter ou à régler ou à questionner en
10 audience, comme ça nous arrive parfois? En
11 tarifaire, par exemple, on arrive en audience puis
12 on voit qu'il y a encore des questions. Alors,
13 c'est comme ça. Ça fait partie des règles du jeu.
14 Mais je pense qu'il ne faudrait pas bousculer le
15 dossier au point où on ne peut pas s'exprimer
16 correctement dedans. Alors, je vous sou mets ceci
17 pour considération, bien que mes dates de vacances
18 ne sont pas pertinentes.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Je vous remercie, Maître Cadrin. Maître Tourillon,
21 avez-vous des commentaires sur l'échéancier ou la
22 façon de procéder? Pas de commentaires. Maître
23 Pelletier?

24 REPRÉSENTATIONS PAR Me PIERRE PELLETIER :

25 On est loin d'être sûrs de notre côté que la

1 formule et les demandes de renseignements et
2 surtout des réponses orales nous fassent gagner
3 réellement du temps. L'impression que j'ai, c'est
4 qu'on pourrait fonctionner plus efficacement, je le
5 soumets, si le Distributeur prenait un peu plus de
6 temps que ce qu'il prévoit pour donner suite à la
7 fois aux préoccupations que vous avez manifestées
8 et qui demandent un complément de preuve, mais
9 qu'il prenne un peu plus de temps aussi pour faire
10 l'effort de donner suite aux demandes qui ont été
11 déjà formulées ici ce matin. Il y en a beaucoup,
12 là. AHQ-ARQ a donné un listing assez intéressant.
13 On a soulevé quelques points. Il y en a plusieurs
14 autres qui ont soulevé différents points.

15 Et il me semble qu'on pourrait aménager les
16 choses de façon travaillable si le Distributeur
17 prend un peu plus de temps. Remarquez que s'il est
18 pressé de répondre aux demandes de complément de la
19 Régie pour vendredi, tant mieux, qu'il le fasse.
20 Mais peut-être prendre une semaine de plus après ça
21 pour compléter à l'égard des autres, ce qui
22 viendrait, à mon sens, limiter considérablement les
23 demandes de renseignements. De sorte que ça
24 pourrait fonctionner suivant le processus habituel.
25 Je comprends qu'il peut y avoir la petite dispute

1 sur les réponses pas complètes, et caetera, là.
2 Mais je serais étonné qu'on ne puisse pas
3 fonctionner avec des demandes écrites et des
4 réponses écrites dans la mesure où le dossier
5 serait vraiment avancé au premier stade. Pour le
6 reste, de quelle façon ça pourrait fonctionner en
7 oral? Est-ce qu'on sauverait vraiment du temps?
8 Est-ce que... Je crois comprendre qu'il y en a au
9 moins huit, neuf intervenants finalement qui sont
10 intéressés.

11 (11 h 58)

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Nous sommes dix (10), je crois.

14 Me PIERRE PELLETIER :

15 Dix (10)! Bon. Bien, alors... intéressés au
16 dossier. Ça veut dire que...

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Onze (11).

19 Me PIERRE PELLETIER :

20 Évidemment, l'avantage qu'il y aurait pour nous
21 autres, c'est que pour une fois dans notre vie, on
22 aurait deux chances puis trois chances. Hein! Si la
23 réponse n'est pas complète à notre demande de
24 renseignements, bien on pourrait insister pour
25 avoir un complément de réponse. Comme vous faites,

1 vous autres, avec trois, quatre demandes de
2 renseignements. On pourrait les faire tout d'un
3 coup, là. Ça, j'admets que ce serait un plus pour
4 nous autres. Mais, ça fait beaucoup de monde à
5 poser beaucoup de questions comme ça.

6 On va se retrouver, j'ai l'impression, avec
7 cette formule-là, avec finalement vraiment deux
8 audiences. Une audience de peut-être deux jours
9 pour régler la question des demandes de
10 renseignements et encore une audience, je ne sais
11 pas combien de temps, peut-être encore deux jours à
12 la fin pour... Bon. Je ne vois pas... je ne vois
13 pas beaucoup de gains à faire avec ça. Mais,
14 évidemment, on va se soumettre à ce qui vous
15 paraîtra approprié.

16 Et évidemment, évidemment, il me paraît
17 important le délai pour la préparation des demandes
18 de renseignements, peu importe comment ça va
19 fonctionner ensuite, là, qu'on ait un petit peu de
20 temps pour les faire les demandes de
21 renseignements, une fois qu'on aura eu le dossier
22 complété du Distributeur.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Oui. C'est sûr qu'on va prendre en considération,
25 pour le besoin des intervenants et nos propres

1 besoins, d'analyse de la preuve qui a été déposée.

2 Alors, on va prendre ça en considération.

3 Me PIERRE PELLETIER :

4 Merci.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Merci, Maître Pelletier. Maître Turmel.

7 REPRÉSENTATIONS PAR Me ANDRÉ TURMEL :

8 Bonjour. Alors donc, dans les vingt (20) dernières
9 années, on a toujours presque exclusivement utilisé
10 la procédure écrite. Je pense que, comme on l'a
11 dit, ça permet de mieux cadrer. Je préfère avoir
12 une procédure écrite réponse-question plus
13 accélérée, mais au moins d'avoir un cadre ciblé que
14 de, comme on l'a dit, d'arriver avec nos... Les
15 réponses aux questions servent aux intervenants à
16 produire une preuve focussée et éclairée. O qu'on a
17 simplement à faire des délais légèrement plus
18 courts.

19 Mais, nous, on est dans l'approche
20 pragmatique. On souhaite que le dossier soit
21 très... marche rondement pour arriver à une
22 décision rapide. Mais, d'avoir quand même un temps
23 minimal requis, mais qu'on procède, je dirais,
24 normalement, mais de manière un peu plus accélérée,
25 tout simplement.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Je vous remercie beaucoup. Monsieur Théorêt, avez-
3 vous des représentations?

4 REPRÉSENTATIONS PAR M. JONATHAN THÉORÊT :

5 Oui. Bon. En fait, essentiellement, à peu près tout
6 ce que je m'en venais vous soumettre a été dit par
7 maître Turmel de façon très éloquente. Donc, je
8 vais simplement insister sur ce propos-là. Je pense
9 qu'un dossier complet avec un calendrier qui serait
10 compressé, le cas échéant, on considère que c'est
11 plus efficace que d'avoir à fouiller éventuellement
12 dans des notes sténo pour retrouver des réponses
13 puis de fouiller le dossier qui seraient des DDR
14 orales. Donc, voilà! Merci.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Je vous remercie beaucoup. Maître... Oh! Non.
17 J'avais dit... Maître Thibault-Bédard. J'ai presque
18 failli passer maître Gertler avant.

19 REPRÉSENTATIONS PAR Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

20 De notre côté, on aimerait faire une proposition,
21 peut-être une légère variante puis, bien sûr, à
22 vous de voir si c'est approprié. Si l'objectif
23 d'efficacité est de réduire le temps de rédaction,
24 je ne pense pas que des DDR orales permettraient
25 vraiment de l'atteindre parce que peu importe que

1 les questions soient écrites ou les réponses... Je
2 veux dire, dans la préparation, on va les rédiger
3 de toute façon, hein! On va se faire un texte des
4 questions et dans la préparation d'Hydro-Québec
5 pour les réponses, je crois que la rédaction va
6 avoir lieu de toute façon.

7 Là où il me semble y avoir un gain, puis ça
8 a déjà été amené par maître Fraser, c'est plus au
9 niveau des contestations. Donc, le suivi aux
10 réponses des DDR, lorsque certaines réponses sont
11 jugées insuffisantes et là les autres allers-
12 retours qui se font. Donc, on aimerait proposer de
13 procéder par écrit pour les DDR et leurs réponses,
14 mais peut-être de prévoir au lendemain des
15 réponses, un moment d'audience qui permettrait de
16 régler rapidement tout ce qui déborde, là, le
17 suivi, les contestations. Donc, je pense que de ce
18 côté-là on irait peut-être chercher un gain
19 d'efficacité.

20 (12 h 04)

21 Et je fais écho aussi à ce qui a été dit,
22 désolée, j'ai oublié le nom du représentant du
23 GRAME, là, mais précédemment à l'effet que si les
24 réponses sont fournies uniquement à l'oral, suite à
25 ça, le fait d'aller chercher dans les notes sténo

1 pour retrouver les réponses, de ce côté-là aussi je
2 verrais peut-être une petite perte d'efficacité.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 À votre avis, il faut...

5 Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

6 Oui.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 ... laisser une journée entre la réception des
9 réponses et l'audience ou la contestation, parce
10 qu'il faut quand même les lire les réponses, là.

11 Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

12 Oui, oui. Tout à fait. Donc un délai... un délai
13 minimal, je ne crois pas qu'un délai très long soit
14 requis, c'est simplement pour faire le tour des
15 réponses, des questions, puis vérifier s'il y a
16 certains éléments pour lesquels on juge que les
17 réponses sont insuffisantes.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Ça fait que là, à ce moment-là, ce serait une
20 lettre... j'essaye juste de...

21 Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

22 Je n'ai peut-être pas de réponse à vos questions,
23 mais on peut réfléchir ensemble.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 On va réfléchir ensemble. Parce que je comprends...

1 je comprends les préoccupations. C'est l'été, il y
2 a des vacances, on peut travailler le soir, on peut
3 travailler le week-end. S'il y a une audience, bien
4 là ça contraint à des jours précis puis à du
5 travail précis pour les dates. Alors c'est moins
6 flexible, on s'entend, mais ça peut être... on
7 essayait de voir les avantages et les
8 inconvénients.

9 Si on parle de contestation comme ça puis
10 qu'on se laisse une journée pour les lire, les
11 réponses, puis dire bien là, c'est... vous nous le
12 faites savoir au moyen d'une lettre et vous dites :
13 j'aimerais contester la réponse 1, 8, 12, puis je
14 vous expliquerai pourquoi demain?

15 Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

16 C'est une bonne question, je n'avais pas encore
17 réfléchi à cette étape-là du processus. C'est
18 certain qu'il faudrait manifester, effectivement,
19 notre intention si le temps qui avait été réservé
20 pour cette audience-là est requis ou non. Je
21 présume qu'une lettre ou un simple courriel
22 pourrait faire l'affaire, mais si le temps avait
23 été réservé d'avance, donc on sait que cet espace
24 est disponible au besoin. Nous avons l'impression
25 que ça pourrait permettre d'accélérer au moins

1 cette étape-là du processus.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 D'accord, je vous remercie.

4 Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

5 Avec plaisir. Pardon, une autre... peut-être une
6 autre suggestion.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Oui.

9 Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

10 On m'a informée que dans - j'ai laissé mes notes
11 avec moi, je pense c'est le dossier 3627 - il y
12 avait eu une séance technique entre les
13 intervenants et Hydro-Québec avec prise de notes
14 sténo, avec présence de régisseurs, mais dans un
15 contexte légèrement différent que l'audience. Il y
16 avait des questions qui étaient posées aussi par
17 les analystes et je vous inviterais peut-être à
18 considérer cette option-là aussi, qui serait une
19 méthode un peu plus flexible.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Oui.

22 Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

23 On me le souffle, 3624. Merci.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 O.K.

1 Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

2 Donc peut-être vous y référer puis voir si c'est
3 une formule qui pourrait être intéressante dans ce
4 cas-ci. Merci.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Je vous remercie beaucoup. Maître Gertler, là c'est
7 à vous.

8 REPRÉSENTATIONS PAR Me FRANKLIN S. GERTLER :

9 Alors Franklin Gertler pour le ROEÉ. On est à l'ère
10 des vacances annoncées, alors moi, je vais dans le
11 Grand Nord, dans le Nouveau-Québec du sept (7) au
12 seize (16) juillet personnellement. Puis, moi, je
13 ne connais pas toutes les vacances de mes... mes
14 analystes aussi alors c'est... le mois de juillet
15 risque d'être difficile, je pense.

16 Nous, on est très... on est intéressés par
17 l'idée d'une reconduction intérimaire du programme,
18 pour ensuite faire un traitement plus posé et plus
19 complet du sujet. Ça pourrait être une solution, je
20 pense, envisagée.

21 Au niveau des DDR, je... je suis d'accord
22 avec ceux qui se sont exprimés en faveur d'une
23 procédure écrite quand même parce qu'on trouve que
24 ça... il risque de... on risque de se retrouver
25 avec un produit pas nécessairement très utile et

1 une certaine... loin d'être certain qu'on va gagner
2 du temps.

3 Une chose que je veux mentionner à cet
4 égard-là c'est que - en tout cas j'ai pas fait les
5 statistiques - mais j'ai l'impression que chez
6 Hydro-Québec il y a peut-être un peu plus de
7 tendance à contester ou à ne pas vouloir répondre
8 parce qu'ils veulent être « on message », comme on
9 dirait en politique, là. Alors je pense que dans ce
10 cas-ci il y aurait peut-être... puis c'est un peu
11 ça l'idée peut-être des objections tranchées
12 rapidement, mais dire même en Cour supérieure on
13 répond, puis sous réserve. Alors pourquoi il ne
14 peut pas répondre sous réserve? À moins que ce soit
15 quelque chose qui demande une super longue
16 recherche. Puis, bon, si le point n'est pas retenu,
17 bien là ce sera exclu simplement de la preuve,
18 plutôt que d'insister pour tout trancher durant ce
19 processus-là, ce qui peut être assez long.

20 Alors je pense que ça fait le tour de
21 mes... de mes... puis aussi l'idée de compresser la
22 tranche... le temps de traitement par écrit, je
23 pense que c'est pas... c'est pas... parce que
24 finalement on ne passe pas... si on donne une
25 semaine ou deux semaines, ce n'est pas vrai qu'on

1 passe une semaine ou deux semaines à le faire,
2 généralement on le fait... tout le monde fait ça
3 dans un laps de temps plus court, mais là, le
4 moment serait imposé. Merci beaucoup.

5 (12 h 08)

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Merci. Stratégies énergétiques, Maître Neuman?

8 REPRÉSENTATIONS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

9 Alors rebonjour Madame la Présidente, Madame,
10 Monsieur les régisseurs, Dominique Neuman pour
11 Stratégies énergétiques. Je vais... je seconde la
12 suggestion telle qu'élaborée par le ROEÉ il y a
13 quelques minutes qu'il pourrait être préférable de
14 rendre une décision interlocutoire prolongeant
15 temporairement le programme, ce qui permettrait de
16 nous libérer de la pression quant à l'imminence de
17 l'hiver deux mille dix-huit-deux mille dix-neuf
18 (2018-2019).

19 Donc ça pourrait être une solution qui
20 permettrait, à la fois pour l'ensemble des
21 participants et pour la Régie, de prendre le temps
22 de procéder de manière beaucoup plus sereine,
23 beaucoup plus reposée, beaucoup plus complète.
24 Donc, et advenant que ce soit l'option retenue par
25 la Régie, il pourrait même être utile que cette

1 décision de rendre une décision interlocutoire soit
2 prise relativement rapidement, ce qui permettrait
3 notamment de clarifier cette question aux fins de
4 la mise à jour du bilan de puissance dont je vous
5 ai fait part un peu plus tôt, que les choses
6 seraient claires en ce qui concerne l'hiver deux
7 mille dix-huit-deux mille dix-neuf (2018-2019).

8 Bon, donc ça pourrait être la première
9 étape des étapes à venir une fois que les quelques
10 réponses ou même avant même que les réponses
11 d'Hydro-Québec attendues pour dans quelques jours
12 soient déposées. Par ailleurs, en ce qui concerne
13 le processus de demandes de renseignements des
14 intervenants et je présume aussi de la Régie, nous
15 favorisons très fortement que les questions
16 puissent être faites par écrit et que les réponses,
17 surtout, puissent être faites par écrit pour
18 l'ensemble des motifs qui ont été exposés par mes
19 prédécesseurs et aussi, peut-être pour un motif
20 supplémentaire que cela pourrait... avoir des
21 réponses écrites aurait l'avantage de fournir des
22 réponses plus claires.

23 Bien d'abord, à la fois quant aux questions
24 qui seront d'ordre quantitatif, évidemment, si on
25 demande des tableaux ou d'autres renseignements

1 chiffrés, ça va de soi, mais également pour
2 réponses qualitatives puisque dans certaines
3 circonstances, c'est un avantage d'être un homme de
4 beaucoup de mots, mais dans d'autres cas, ça peut
5 être avantageux d'avoir moins de mots, mais des
6 mots plus clairs, plus précis.

7 Et ce qu'on voudrait éviter, c'est qu'il y
8 ait une perte de qualité des réponses qui puissent
9 survenir si, en réponse à des questions
10 généralement plus précises, plus techniques qui
11 sont posées dans des DDR, qu'on ait des réponses
12 orales qui pourraient ne pas fournir le degré de
13 précision souhaité par tous.

14 Nous suggérerions, quant à ce processus de
15 demandes de renseignements, l'aspect suivant.
16 D'abord, il se pourrait qu'il soit approprié de
17 demander à Hydro-Québec Distribution de répondre
18 dans un certain délai à partir du moment où ils
19 reçoivent les questions. Donc, si un intervenant a
20 la chance de pouvoir poser ses questions écrites
21 plus rapidement, comme ça, et quel que soit le
22 calendrier, Hydro-Québec pourrait y répondre, elle
23 aussi, plus rapidement sans attendre que ce soit
24 d'un seul coup l'ensemble des dépôts qui se fasse.

25 Également, nous vous suggérerions

1 d'inscrire dans le calendrier une date, peu après
2 le dépôt des questions écrites, des DDR écrites, ou
3 un délai à partir de la date de réception
4 effective, où Hydro-Québec Distribution devrait
5 indiquer si elle conteste des questions dans leur
6 ensemble. Je ne parle pas de la question plus
7 différente des réponses insuffisantes, mais si,
8 pour une raison ou une autre, Hydro-Québec
9 Distribution conteste la pertinence ou la
10 recevabilité d'une question, qu'elle puisse le
11 faire savoir rapidement. Et que, de cette manière,
12 les intervenants concernés pourront y répondre
13 rapidement et la Régie pourrait trancher
14 rapidement. Et si elle tranche en faveur de
15 requérir que les réponses soient fournies, ça ne...
16 ça ne débalancerait pas le calendrier, il y aurait
17 encore un temps relativement rapide pour qu'Hydro-
18 Québec Distribution puisse fournir les réponses
19 demandées.

20 (12 h 13)

21 À cela, j'ajoute mon appui à la
22 recommandation qui a été formulée il y a quelques
23 minutes par le RNCREQ, à savoir... et que lors d'un
24 échange madame la présidente a un peu complétée,
25 qu'il pourrait... il pourrait être opportun peut-

1 être trois jours après environ le dépôt des
2 réponses de prévoir une audience qui serait
3 précédée d'un échange écrit, qui permettrait de
4 régler toute contestation quant à l'insuffisance
5 des réponses.

6 Donc les règles de procédure imposent déjà
7 un délai de quarante-huit heures (48 h) pour que
8 les intervenants manifestent leur insatisfaction à
9 cet égard, donc ce sera... ça correspondrait au
10 délai que les gens auraient de toute façon, mais ça
11 permettrait à la Régie rapidement de trancher.
12 Et... ou également, comme ça a été mentionné, si la
13 Régie requiert que les réponses soient complétées,
14 Hydro-Québec pourrait le faire assez rapidement.

15 Donc ça... ça complète mes représentations.
16 Pour ce qui est des différentes dates d'audience
17 qui seront prévues, en tout cas nous nous
18 adapterons. Il pourrait arriver, enfin soit que...
19 soit que nous, soit que d'autres intervenants, à un
20 certain stade, pour l'une de ces audiences peut-
21 être, demande la permission de faire leurs
22 représentations par écrit, si jamais il y avait des
23 impossibilités d'être présent ou demandes de se
24 faire remplacer. Donc c'est des choses qui
25 pourraient survenir. Je vous remercie bien.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Merci, Maître Neuman. Maître Sicard.

3 REPRÉSENTATIONS PAR Me HÉLÈNE SICARD :

4 Hélène Sicard pour l'Union des consommateurs,
5 rebonjour. Alors premier commentaire, certains
6 intervenants ont parlé de rendre une décision
7 interlocutoire, là, partielle. Mon problème est le
8 suivant : il appartient au Distributeur, il n'y a
9 pas de demande à cet effet dans le dossier à
10 l'heure actuelle. Et je vous soumets que, pour que
11 vous puissiez rendre une demande interlocutoire
12 sur... pour une partie du dossier, une décision est
13 que ça vous prendrait une demande, là, de la part
14 du Distributeur, il faudrait voir si ça
15 l'intéresse, mais c'est une bonne idée sur le...
16 parce qu'on est à l'accélééré, mais ça c'est
17 également le choix du Distributeur, qui nous a mis
18 dans cette situation-là.

19 Ensuite, pour ce qui est de la procédure,
20 DDR écrites. C'est gentil de nous suggérer du
21 verbal, mais je pense que pour les analystes, pour
22 les préparations de preuve, ce n'est pas efficace,
23 d'autant plus que les DDR sont, règle générale,
24 préparées par les analystes et c'est doubler le
25 travail à l'interne, même si les procureurs les

1 révisent et donnent leur avis, là, que de venir
2 faire ça en audience.

3 Et certains témoins et j'ai en tête, entre
4 autres, monsieur Zayat, qu'on aime beaucoup, qui
5 s'exprime très bien, mais qui s'exprime longuement.
6 Alors si on le lit dans une réponse, ça nous
7 prendra peut-être, je ne sais pas, moi, une heure
8 (1 h) pour lire. Si on l'écoute, ça prendra peut-
9 être une demi-journée et plus pour la même heure
10 lorsqu'il nous donnera ses réponses. Alors... et
11 pour arriver à une réponse. Et ça, c'est la nature
12 humaine, ce n'est pas un reproche et je le dis avec
13 le sourire.

14 Donc, ce serait beaucoup plus efficace
15 d'avoir des DDR écrites et des réponses écrites.
16 J'ajouterais que même celles de la Régie. Parce que
17 ça nous permet de sélectionner à travers les
18 sujets, t'sais, il y a toujours des titres et ce
19 qui est cité. Qu'est-ce qui est ciblé, ce qui nous
20 intéresse le plus, c'est être beaucoup efficace
21 quand on veut travailler la preuve, que s'il faut
22 se taper des notes sténographiques ou alors se
23 taper et une audience et des notes sténographiques,
24 puis là... T'sais, quand on a plusieurs DDR on les
25 met, pour ceux qui impriment les choses, une à côté

1 de l'autre ou même sur l'ordinateur certains
2 écrans, puis on ne peut pas faire ça avec des...
3 une seule note sténographique. Alors ça enlève
4 beaucoup à l'efficacité.

5 (12 h 18)

6 Étant un petit peu la mémoire de la Régie,
7 une des vieilles, je vais vous souligner que dans
8 un ancien dossier qui était R-3401, nous avons...
9 c'est un dossier qui a duré très longtemps. C'est
10 pas un exemple, si le... Distributeur veut
11 fonctionner à l'accéléré, mais dans ce dossier,
12 suite à des demandes de renseignements et des refus
13 de répondre, il y avait eu une journée d'audience
14 sur les refus de répondre du Distributeur et les
15 contestations et demandes complémentaires des
16 intervenants. Alors, ça a déjà été fait, ça avait
17 bien fonctionné. La Régie avait rendu sa décision
18 procédurale et donné des délais après pour
19 répondre.

20 Et donc ce que maître Thibault-Bédard
21 suggère, ça s'est déjà fait et ça pourrait très
22 bien fonctionner. Je vous suggère d'adopter cette
23 modalité.

24 Et présumant que le Distributeur va
25 répondre à midi (12 h 00), dans les délais

1 prescrits, on pourrait avoir une journée et demie
2 pour voir s'il y a un problème et être en audience.
3 C'est-à-dire que si par exemple le quinze (15) il
4 donne ses réponses, on pourrait être en audience le
5 dix-sept (17) sur les contestations et vous laisser
6 savoir par courriel si on va être présent puis si
7 on a quelque chose ou si on va vivre avec ce qu'on
8 a eu.

9 Alors, pour ce qui est, ça complète, mais
10 sauf pour les dates. Pour ce qui est des vacances,
11 on peut essayer de s'ajuster, mais j'ai une
12 analyste qui sera en vacances du dix (10) août au
13 dix (10) septembre. Ce ne sont pas des vacances, je
14 ne suis pas disponible pour raison personnelle le
15 vingt (20) juin, le trente (30) juillet et le
16 vingt-huit (28) août. Alors, s'il devait y avoir
17 audience à ces dates, le vingt (20) juin, je vous
18 demanderais s'il y a des contestations de répondre
19 et que je veuille être là, d'y penser, je ne
20 pourrai pas être là. Pour les deux autres dates,
21 bien si ça tombe pendant les audiences là, je vous
22 demanderais d'ajuster le calendrier pour moi.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Je peux vous assurer qu'il n'y aura pas d'audience
25 en juin parce que...

1 Me HÉLÈNE SICARD :

2 O.K.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 ... il va manquer des membres de la formation.

5 Me HÉLÈNE SICARD :

6 Ah! C'est bon à savoir. O.K. Alors, bon mois de
7 juin, puis on se revoit plus tard.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Je vous remercie beaucoup, Maître Sicard. Donnez-
10 moi quinze (15) secondes. Je ne sais pas si la
11 Régie peut ou pas d'office, l'article 34 n'est pas
12 aussi clair que 48 sur les droits de sauvegarde,
13 mais je sais qu'on l'a déjà fait, notamment dans le
14 dossier des US GAAP là, c'est 3927, je pense, et...
15 Mais, j'inviterais peut-être quand même le
16 Distributeur à y songer et à nous dire vendredi
17 s'il considère que ce serait une bonne idée.

18 La demande de sauvegarde, je vous soumetts,
19 elle pourrait être sur deux plans, soit sur le plan
20 total pour le montant total ou le quinze pour cent
21 (15 %) qui serait dû aux gens qui s'inscriraient...
22 Il y a un montant minimal, je pense, annuel qui
23 doit être versé aux participants. Alors, ça
24 pourrait être à ce moment-là pour...

25

1 Me ÉRIC FRASER :

2 Oui. On pourra répondre de manière complète.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Merci.

5 Me ÉRIC FRASER :

6 Évidemment, le problème avec la décision
7 intérimaire, c'est la gestion du risque.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 C'est...

10 Me ÉRIC FRASER :

11 Mais, on l'abordera dans notre réponse complète.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Exactement. Vous allez devoir gérer le risque de ne
14 pas avoir de programme ou un programme à moitié ou
15 un programme complet. Voilà! Maître Neuman.

16 Me DOMINIQUE NEUMAN :

17 Simplement pour vous signaler que vous pouvez déjà
18 le faire à partir de l'article 48 puisque ceci est
19 une partie d'un dossier tarifaire.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Oui. Merci beaucoup, Maître Neuman. À moins que...

22 Est-ce qu'il y a d'autres représentations qui
23 doivent être faites avant qu'on close la journée?

24 Évidemment, alors, j'ai cru comprendre que c'était
25 une fausse bonne idée, là, les DDR orales,

1 particulièrement en période d'été. Alors, on va
2 prendre ça en considération. On va essayer de voir
3 ce qui peut être fait et puis on vous reviendra le
4 plus rapidement possible. Évidemment, c'est la
5 nature des traitements accélérés d'essayer de
6 répondre rapidement.

7 Alors, là-dessus, je vais vous souhaiter un
8 bon dîner et une bonne journée.

9 AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE

10

11

12 SERMENT D'OFFICE :

13 Je soussigné, Claude Morin, sténographe officiel,
14 certifie sous mon serment d'office, que les pages
15 qui précèdent sont et contiennent la transcription
16 exacte et fidèle des notes recueillies par moi au
17 moyen du sténomasque, le tout conformément à la
18 Loi.

19

20 ET J'AI SIGNE:

21

22

23

Sténographe officiel. 200569-7